



RAPPORT
FINANCIER

EXERCICE 2012



JUIN **2013**

012

SOMMAIRE

3	Avant-propos
---	--------------

4	Analyse financière consolidée Ville et Département de Paris du CA 2007 au CA 2012
---	---

6	Remarques préliminaires
---	-------------------------

7	Une année 2012 marquée par la poursuite de la politique volontariste d'investissement
---	---

14	Des recettes réelles d'investissement dynamiques
----	--

15	Dans le prolongement de l'exercice 2011, l'évolution des charges de gestion courante reste contenue au regard du dynamisme des dépenses de péréquation et de l'augmentation des dépenses sociales
----	--

19	Des recettes courantes de fonctionnement soutenues par l'évolution de la fiscalité immobilière
----	--

21	Les opérations financières et les opérations exceptionnelles
----	--

23	Un niveau d'épargne qui permet de conserver une capacité d'autofinancement élevée
----	---

25	En 2012, Paris reste l'une des grandes collectivités les plus modérément endettées
----	--

AVANT-PROPOS

L'exécution du budget 2012 témoigne, cette année encore, de la réalisation de nos engagements auprès des Parisiennes et des Parisiens et du sérieux de notre gestion.

Parce que Paris a fait le choix de s'engager auprès des plus fragiles, nous avons consacré un quart de notre budget de fonctionnement à un effort social toujours plus soutenu. Le logement a continué d'être une priorité, avec 6 197 logements sociaux financés en 2012, au-delà de l'objectif initial de 6 000 logements par an. La solidarité parisienne s'exerce également, plus que jamais, au-delà des limites de Paris. Notre contribution aux mécanismes de péréquation, traduisant notre aide aux collectivités les plus en difficulté, s'est accrue de 38 %, pour atteindre 259 M€.

Parce que Paris a fait le choix de préparer l'avenir, nous avons maintenu un niveau d'investissement élevé, avec la mobilisation de 1,662 milliard d'euros. Ces investissements transforment le visage de Paris, accroissent l'attractivité de la capitale et offrent de nouveaux services et équipements à nos concitoyens. L'année 2012 a notamment vu la mise en service du prolongement de la ligne du T3 et l'ouverture de 657 nouvelles places en crèches. Autant d'investissements qui font de notre capitale une ville solidaire, durable et écologique.

Notre ambition et nos engagements se concrétisent par une gestion sérieuse, soucieuse de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Elle se traduit, cette année encore, dans l'exécution de notre budget.

La progression de nos recettes de fonctionnement et d'investissement nous permet de poursuivre notre effort de solidarité et d'autofinancer à hauteur de 80 % nos investissements, tout en maintenant des taux d'imposition stables et en limitant le recours à l'emprunt. En 2012, Paris reste – de très loin – l'une des grandes villes françaises les moins endettées.

Nos priorités politiques ne peuvent évidemment être poursuivies, dans le contexte financier actuel, que dans le cadre d'une gestion extrêmement sérieuse de nos dépenses. Aussi, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement est maîtrisée. Nous veillons chaque année à dégager des marges de manœuvre financières par le redéploiement des moyens là où ils sont les plus utiles. Par des réformes justes et adaptées, nous nous attachons à améliorer le service public, à moderniser l'administration.

Nous avons su et pu, au cours des onze années de gestion saine et rigoureuse, doter notre collectivité de bases financières solides. Les résultats de l'année 2012 reflètent les choix justes et responsables de l'équipe municipale, et je m'en félicite.



Bernard Gaudillère

*Adjoint au Maire de Paris
chargé des Finances, du Budget, des SEM, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris*

/// ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DE LA VILLE ET DU DÉPARTEMENT

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	évolution 2011-2012
Contributions directes	1 682	1 720	2 122	2 292	3 103	3 207	3,3%
TEOM	358	366	377	414	426	434	1,9%
Taxe de balayage	70	70	70	71	70	104	49,2%
Droits de stationnement	45	47	44	47	63	59	-6,7%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	70	70	70	78	72	69	-4,6%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	940	856	647	928	1 078	1 177	9,1%
Autres impôts et taxes	51	56	65	67	68	71	4,6%
Impôts et taxes	3 215	3 186	3 396	3 897	4 881	5 121	4,9%
Impôts et taxes nettes du reversement au FNGIR	3 215	3 186	3 396	3 897	3 997	4 229	5,8%
Compensation APA (CNSA)	18	19	19	9	13	12	-12,6%
Compensation RMI / RSA (TIPP + FMDI)	260	258	264	260	261	266	1,9%
Autres compensations (dont TSCA et APRE)	54	64	73	80	76	74	-2,1%
Compensations des transferts de compétences	333	341	356	348	350	351	0,5%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 255	1 266	1 270	1 263	1 290	1 259	-2,4%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	86	72	60	56	60	54	-9,8%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	1,7%
Dotations de l'Etat	1 357	1 354	1 345	1 335	1 365	1 329	-2,6%
Subventions et participations¹	188	176	181	201	201	214	6,7%
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	212	195	211	185	226	226	0,1%
Redevances et recettes d'utilisation du domaine ²	56	56	59	56	60	66	8,7%
Participations des usagers parisiens	123	136	147	156	157	169	7,9%
Produits d'exploitation	391	387	417	397	443	461	4,0%
Excédents de ZAC	3	1		2	132		
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	183	192	216	195	184	171	-7,3%
Recouvrements sur bénéficiaires	77	91	93	84	86	82	-4,9%
Travaux pour compte de tiers	17	17	20	27	35	36	2,3%
Remboursement ESA	32	30	29	28	30	32	7,7%
Remboursement des frais de personnel ³	86	74	76	69	74	66	-10,6%
Total autres recettes courantes de fonctionnement	396	405	434	403	410	387	-5,5%
Recettes courantes de fonctionnement	5 883	5 850	6 129	6 582	7 782	7 865	1,1%
Recettes nettes du reversement au FNGIR	5 883	5 850	6 129	6 582	6 898	6 973	1,1%
Charges de personnel	1 863	1 930	1 982	2 026	2 059	2 109	2,5%
Charges à caractère général	752	789	798	832	858	833	-3,0%
Aide sociale, dont :	629	662	692	746	812	853	5,1%
- Aide sociale à l'enfance	220	224	234	257	303	336	10,6%
- Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)	39	44	48	49	54	61	13,5%
- Aide à l'hébergement des personnes handicapées	108	112	112	120	122	129	5,2%
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	107	119	125	136	138	141	2,0%
- Aide à l'hébergement des personnes âgées	142	140	146	149	153	149	-2,7%
RSA, RMI, contrats d'avenir et PDI	350	334	348	363	359	366	1,7%
- dont part allocation RMI/RSA	286	271	285	300	297	301	1,5%
Contribution au CASVP	285	295	299	313	315	323	2,6%
Total aide sociale	1 276	1 291	1 339	1 421	1 486	1 541	3,7%
Subvention de fonctionnement Ville	184	193	218	202	204	205	0,3%
Subventions et participations diverses	196	202	200	208	223	249	11,4%
Subventions et participations	380	395	419	410	428	454	6,1%
Préfecture de police	261	268	271	276	280	287	2,7%
Contribution au STIF	317	326	335	344	353	360	1,8%
Contribution au SYCTOM	113	120	122	127	131	133	1,7%
Contributions	691	714	728	747	764	780	2,1%

¹ Subventions et participations : recettes CAF, État, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

² Dont droits de voirie terrasses.

³ Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.

DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2007 AU CA 2012

en millions d'euros

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	évolution 2011-2012
FSRIF	103	100	101	86	104	121	17,0%
Fonds de péréquation DMTO					67	80	19,5%
Fonds de péréquation communal (FPIC)						22	
Dépenses de péréquation	103	100	101	86	170	223	30,7%
FNGIR					884	892	0,9%
Autres charges de gestion courante	128	145	180	179	155	170	9,7%
Charges de gestion courante	5 193	5 365	5 547	5 701	6 804	7 002	2,9%
Charges de gestion courante hors FNGIR	5 193	5 365	5 547	5 701	5 919	6 110	3,2%
Epargne de gestion	690	484	582	881	978	863	-11,8%
Produits financiers	19	23	13	14	24	21	-14,4%
Charges financières	59	74	60	64	91	100	10,0%
Solde financier	-40	-51	-47	-50	-66	-79	18,9%
Produits exceptionnels	102	21	20	12	10	9	-5,3%
Charges exceptionnelles	63	64	66	47	56	36	-35,6%
Solde exceptionnel	40	-43	-46	-34	-46	-27	-41,8%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 004	5 894	6 163	6 609	7 816	7 895	1,0%
Total recettes réelles de fonctionnement - nettes FNGIR	6 004	5 894	6 163	6 609	6 931	7 002	1,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 315	5 502	5 673	5 812	6 950	7 138	2,7%
Total dépenses réelles de fonctionnement - hors FNGIR	5 315	5 502	5 673	5 812	6 066	6 245	3,0%
Epargne brute	689	391	490	797	866	757	-12,5%
Subventions et dotations reçues	293	283	371	245	282	266	-5,6%
- dont subventions d'investissement reçues	151	134	93	105	116	49	-57,4%
- dont amendes de police	30	24	34	28	35	37	6,2%
- dont FCTVA	110	117	235	104	125	173	38,5%
Produits de cession des immobilisations	257	132	118	59	50	107	113,8%
Opérations pour compte de tiers	5	5	9	4	5	18	227,9%
Remboursement de prêts	52	495	260	42	20	32	57,8%
Autres immobilisations financières	305	39	30	95	120	134	11,1%
Autres recettes réelles d'investissement	5	1	5	13	17	21	22,0%
pour mémoire, opérations d'urbanisme équilibrées neutralisées	79	11	290	637	570	84	-85,3%
Recettes réelles d'investissement	916	955	793	457	495	577	16,7%
Immobilisations incorporelles	38	28	25	17	19	18	-8,4%
Subventions d'équipement	423	322	480	441	470	500	6,4%
Acquisitions	691	596	352	330	201	210	4,5%
- dont compte foncier	581	443	239	237	123	150	21,6%
Travaux	708	577	587	655	808	865	7,0%
Opérations pour compte de tiers	16	10	5	11	16	24	48,8%
Prêts accordés	18	38	6	15		6	
Autres dépenses réelles d'investissement	7	16	8	8	36	39	7,1%
pour mémoire, opérations d'urbanisme équilibrées neutralisées	79	11	290	637	570	84	-85,3%
Dépenses réelles d'investissement	1 901	1 587	1 463	1 477	1 551	1 662	7,2%
Capacité de financement des investissements	1 605	1 347	1 283	1 254	1 360	1 334	-1,9%
Remboursements d'emprunt	72	138	120	125	184	200	8,8%
Besoin de financement ⁴	367	378	300	348	375	528	40,9%
Nouveaux emprunts	359	331	275	340	381	470	23,4%
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	372	364	318	293	285	288	1,1%
Variation du fonds de roulement	-8	-47	-25	-8	6	-58	-1029,1%
Fonds de roulement au 31 décembre	364	318	293	285	291	230	-21,0%
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	1 845	2 132	2 326	2 481	2 696	2 892	7,3%
Encours de dette au 31 décembre	2 132	2 326	2 481	2 696	2 893	3 219	11,3%
Variation de l'encours de dette	287	193	155	215	197	327	65,7%
Capacité de financement	84,5%	84,9%	87,7%	84,9%	87,7%	80,3%	-8,5%

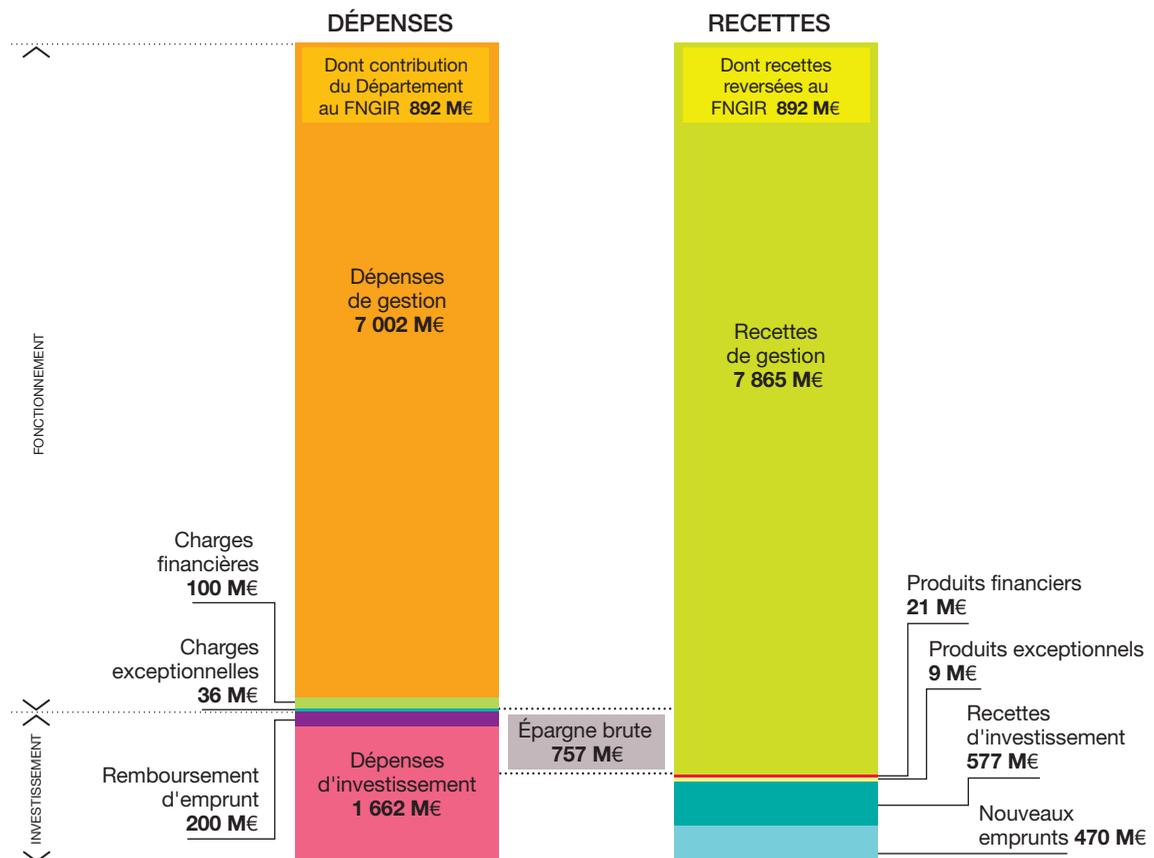
⁴ Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

/// REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L'analyse financière ne prend en compte que les dépenses et les recettes réelles de l'exercice. Ainsi, les mouvements opérés entre les sections de fonctionnement et d'investissement (appelés mouvements d'ordre), correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, ne sont pas intégrés, à la différence du compte administratif (CA) qui les prend en compte (cf. tableaux p. 4 et 5).

La consolidation des analyses financières des comptes administratifs de la Ville et du Département de Paris nécessite également d'écarter les flux croisés en dépenses et recettes entre les deux budgets (467 M€ en 2012), à savoir principalement, en fonctionnement, la contribution d'équilibre de la Ville au Département au titre de l'aide sociale (450 M€). Enfin, ont été neutralisés sur le budget d'investissement 84 M€ d'écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes. Elles portent principalement sur des échanges fonciers, conclus sur la base de montages avec échéanciers⁵ (62 M€), auxquels s'ajoutent 22 M€ de dépenses budgétairement équilibrées dans le cadre de travaux cofinancés (travaux relatifs à la Halle Pajol, principalement).

Compte administratif consolidé 2012



⁵ Les ventes avec échéanciers consistent en la vente de biens (fonciers ou immobiliers) pour lesquels le paiement de l'acheteur est échelonné dans le temps, la recette étant constatée au fur et à mesure du versement des échéances prévues dans l'acte de vente. Les règles de la comptabilité publique obligent la collectivité à inscrire dans son budget lors de la conclusion de la vente, sous forme d'écritures techniques, la totalité du montant de la vente en recettes et en dépenses, au titre de la créance consentie à l'acheteur.

/// UNE ANNÉE 2012 MARQUÉE PAR LA POURSUITE DE LA POLITIQUE VOLONTARISTE D'INVESTISSEMENT

Dans la continuité de l'effort réalisé depuis 2001, les dépenses d'investissement progressent en 2012 de 111 M€ (+7,2 %) par rapport à l'année 2011, après neutralisation de 84 M€ d'écritures équilibrées en recettes et en dépenses (cf. remarques préliminaires). Elles s'élèvent à 1 662 M€, dont 1 515 M€ de crédits de paiement sur le budget municipal et 147 M€ sur le budget départemental.

LES DÉPENSES DE TRAVAUX

Les dépenses de travaux constituent le premier poste des dépenses d'investissement avec 865 M€ mobilisés en 2012 (contre 808 M€ en 2011, soit une évolution de +7 % par rapport à 2011).

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC (VOIRIE ET TRANSPORTS)

Les dépenses se sont élevées à 264 M€ en 2012.

L'année 2012 a vu la mise en service de l'extension du tramway T3 Ivry - la Chapelle (148 M€ dépensés en 2012) et le lancement des travaux de réaménagement des berges de Seine (11,4 M€), les aménagements rive droite ayant été livrés en septembre 2012.

105 M€ concernent des opérations d'aménagement de l'espace public poursuivies en 2012 : 5,2 M€ pour l'aménagement des canaux, 2,5 M€ pour les travaux liés aux carrières, 2,4 M€ pour la Porte de Montmartre (18^e), 2,1 M€ pour les grands boulevards (9^e), 1,9 M€ pour la rue de Rennes (6^e) et 1,1 M€ pour l'aménagement des abords du stade Jean Bouin. En outre, 9,3 M€ ont été consacrés à la poursuite des travaux de réaménagement de la place de la République qui doivent s'achever en 2013.

Enfin, 10,6 M€ ont été consacrés à l'adaptation aux nouvelles normes des tunnels parisiens, près de 9 M€ à l'éclairage (dont 4,7 M€ dans le cadre de marchés de performance énergétique et 1,7 M€ d'entretien courant), 3 M€ au patrimoine de voirie, 2,4 M€ aux pistes cyclables (22,2 km de pistes ont été créés en 2012), 2,3 M€ à l'entretien et rénovation du boulevard périphérique (incluant la refonte du réseau de transmission), 1,6 M€ aux couloirs de bus et mobilier urbain, 1,4 M€ à la rénovation des ponts, et 0,8 M€ à l'aménagement de zones de stationnement de deux-roues. 27,2 M€ ont été consacrés aux investissements localisés, hors dépenses d'éclairage (aménagements de sécurité, aménagements urbains, patrimoine de voirie, etc.).

DANS LE DOMAINE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Les dépenses se sont élevées à 120 M€ en 2012.

Près de 72 M€ ont été consacrés aux écoles maternelles et élémentaires.

Cinq écoles ont fait l'objet de travaux importants de restructuration : le groupe scolaire Plaine Grand Champs (20^e), l'école élémentaire du 27 rue de Reuilly (12^e), le groupe scolaire 99 rue Olivier de Serres (15^e), le groupe scolaire 8-10-20 rue Le Vau (20^e) et le groupe scolaire 60 rue Binet (18^e).

Concernant les établissements du second degré, 20 M€ ont été investis, dont près de 3 M€ pour le collège Eugène Delacroix (16^e) et 2 M€ pour le collège-lycée Jacques Decour (9^e).

Un montant de 12 M€ a été consacré aux écoles d'art, essentiellement pour la finalisation des travaux de restructuration et d'extension de l'école Boule (12^e), inaugurée en avril 2013.

Dans le champ de l'enseignement supérieur, 12 M€ ont été investis, dont 10,6 M€ pour la Sorbonne (9,5 M€ pour la bibliothèque et 1,1 M€ pour des travaux de sécurité).

En outre, 0,87 M€ ont été mobilisés au titre des travaux de l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles (ESPCI).

DANS LE DOMAINE CULTUREL

Les dépenses de travaux se sont élevées à plus de 56 M€, dont 14,6 M€ ont été consacrés à la construction et à la rénovation des conservatoires (comprenant 6,5 M€ pour la construction du conservatoire du 17^e et 4,3 M€ pour le réaménagement du conservatoire du 13^e), 7 M€ pour les bibliothèques, 4,3 M€ pour les théâtres, 3,5 M€ pour les musées, 1,3 M€ pour l'enseignement artistique et 3,5 M€ pour le théâtre de la Gaîté Lyrique ouvert en 2011, au titre des levées de garantie et des soldes sur marchés.

8 M€ ont été consacrés à l'entretien du patrimoine culturel, dont 2 M€ pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Paul-Saint-Louis (4^e). Par ailleurs, les travaux de rénovation du cinéma le Louxor (10^e) se sont poursuivis pour un montant de 5,8 M€ avec une réouverture en avril 2013.



EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS OU DÉDIÉS À LA JEUNESSE

Les dépenses de travaux se sont élevées à 122 M€.

13,6 M€ ont été consacrés au Carreau du Temple (3^e), 6,5 M€ au stade et aux aménagements sportifs sur les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil, 6,2 M€ au complexe sportif de la ZAC Beaujon (8^e) et 5 M€ au gymnase Saint-Lazare, livré début 2013.

56 M€ ont été consacrés au stade Jean Bouin (16^e), dont la livraison est prévue en 2013. Par ailleurs, un montant de 8,5 M€ a été consacré à la rénovation des équipements sportifs de proximité (gymnases, piscines, terrains d'éducation physique...).

Concernant les aménagements dédiés à la jeunesse, 10,6 M€ ont été consacrés à la construction de l'auberge de jeunesse Pajol (18^e), 1,5 M€ a été consacré à la construction du centre d'animation 1-3 rue Victor Gelez (11^e), 1,5 M€ au centre d'animation de la Tour des Dames (9^e) et 0,47 M€ au centre d'animation de la rue de Rennes (6^e).

DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

En 2012, 657 nouvelles places (en régie et associatives) ont été ouvertes dans 19 crèches.

Les dépenses de travaux consacrées à l'objectif d'accroître et d'améliorer l'offre de places pour les familles parisiennes ont représenté 43 M€.

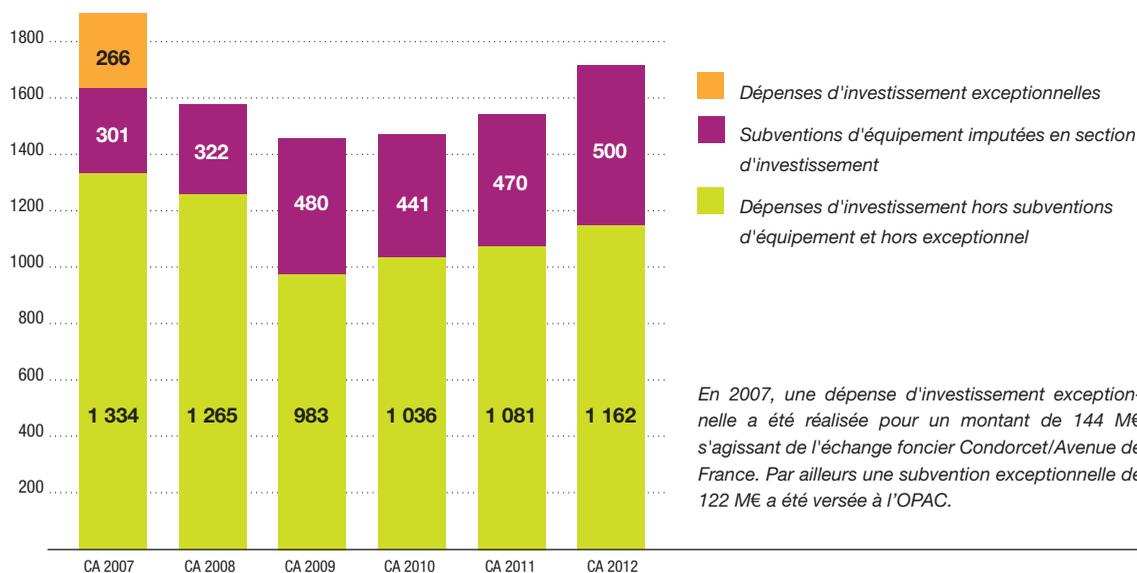
Elles ont concerné 52 opérations (constructions neuves et restructurations) dont notamment la crèche de la ZAC Cardinet-Chalabre (17^e), les crèches rue de la Mare (20^e), rue de Lagny (20^e), rue Pelée (11^e), et rue Falguière (15^e). En outre, 10 M€ ont été mandatés dans le cadre des travaux de rénovation et de mise en conformité de divers établissements.

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, BOIS ET CIMETIÈRES

Les dépenses de travaux se sont élevées à plus de 34 M€, dont 22 M€ consacrés à la réalisation de l'objectif de mandature de 30 hectares de nouveaux espaces verts, 4 M€ pour l'entretien des espaces verts et 3,3 M€ pour l'amélioration des locaux de travail des agents.

Parmi les principaux travaux d'aménagement d'espaces verts, 4,6 M€ ont été mobilisés pour la deuxième phase de l'aménagement du jardin Clichy-Batignolles (17^e), 4,3 M€ pour l'aménagement des pelouses de l'hippodrome d'Auteuil (16^e), 3,3 M€ pour la couverture végétalisée du boulevard périphérique Porte de Vanves (14^e), 2,3 M€ pour l'aménagement de la petite ceinture dans le 15^e arrondissement, 1,9 M€ pour la dépollution et l'aménagement d'espaces verts dans la Cité Michelet (19^e), 0,6 M€ pour le Bois de Vincennes (12^e), 0,6 M€ pour le Bois de Boulogne (16^e) et 0,4 M€ pour la rénovation des Buttes Chaumont (19^e).

Évolution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement d'emprunt) de la collectivité parisienne 2007-2012 en M€



En 2012, près de 3 hectares de nouveaux espaces verts ont été ouverts au public, dont 15 000 m² dans le bois de Vincennes, 10 000 m² pour la couverture du boulevard périphérique dans le 14^e arrondissement et deux nouveaux jardins dans les 18^e et 19^e arrondissements, situés respectivement rue de Jessaint et aux abords de l'ancien hôpital Hérold.

EN MATIÈRE DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE ET DE TRAVAUX LIÉS À DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les dépenses de travaux se sont élevées à 128 M€, dont 101 M€ pour les travaux de réaménagement des Halles, 7 M€ pour le renouvellement des centres thermiques, 7 M€ au titre des investissements localisés et 4,2 M€ pour améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap.

LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Les subventions d'équipement versées par la collectivité parisienne à des partenaires extérieurs représentent le second poste de dépenses d'investissement, avec 500 M€ versés en 2012, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2011.

Pour le secteur du logement et de l'habitat, priorité de la municipalité parisienne, 359 M€ ont été mobilisés, dont :

- 320 M€ pour le logement social, permettant de financer 6 197 logements en 2012 ;
- 22 M€ consacrés au dispositif « Prêt Paris Logement à 0 % » ;
- 15 M€ mobilisés pour l'éradication du logement insalubre et 2 M€ pour le soutien aux centres d'hébergement d'urgence ;
(cf. encart spécifique sur le financement des logements sociaux p.10).

En outre, 57 M€ ont été consacrés à la voirie et aux transports (dont 35 M€ pour les travaux d'extension du T3 vers la Porte de la Chapelle, 6,7 M€ pour la construction de la gare de RER Rosa Parks dans le 19^e et 6 M€ versés au syndicat mixte Autolib' pour l'aménagement des stations), 14 M€ au secteur de la petite enfance, essentiellement consacrés à la création de places en crèches associatives, 13 M€ aux affaires sociales et à la santé, 9,6 M€ à la recherche et au développement économique (dont 3 M€ versés au titre du Fonds Paris Innovation Amorçage), 6,7 M€ à l'enseignement supérieur, 6,5 M€ aux affaires scolaires, 5 M€ à l'urbanisme (dont 3,6 M€ versés à la

Compagnie parisienne de chauffage urbain dans le cadre de l'aménagement du site de la Villette) et 3 M€ aux affaires culturelles.

Les subventions d'investissement versées en 2012 à la Préfecture de Police s'élèvent à 15 M€, dont 6,3 M€ destinés à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

LES ACQUISITIONS

Le montant total des dépenses liées aux acquisitions, toutes immobilisations corporelles confondues, s'élève à 210 M€ en 2012 (contre 201 M€ en 2011), soit une hausse de 4,5 %.

Les acquisitions foncières passent de 123 M€ à 150 M€ : 72 M€ ont été affectés à la réalisation de logements sociaux et 22 M€ à la création de divers équipements dont des pépinières (10 M€), des écoles, des crèches et des équipements sociaux. Par ailleurs, les dépenses foncières réalisées dans le cadre du projet de réaménagement des Halles ont représenté une dépense de 30 M€ en 2012.

La dépense au titre d'acquisitions d'emprises publiques en ZAC auprès des SEM (sociétés d'économie mixte) d'aménagement s'est élevée à 42,3 M€ (concernant principalement la ZAC Paris Rive Gauche, 13^e, Ourcq-Jaurès, 19^e, la ZAC Rungis, 13^e, et les Olympiades, 13^e).

LES AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

A ces principaux postes de dépense s'ajoutent 18 M€ liés aux dépenses d'études (contre 19 M€ en 2011) ainsi que diverses dépenses d'investissement pour un montant de 69 M€ (hors opérations équilibrées), concernant notamment des opérations pour compte de tiers (24 M€), des mouvements liés aux relations financières de la Ville avec les SEM (avec 22,6 M€ constatés au titre des participations et autres immobilisations financières) et la participation aux équipements de la ZAC Clichy-Batignolles (14,6 M€).



LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX, PRIORITÉ DE L'ACTION MUNICIPALE

Dans le contrat de mandature 2008-2014 le Maire de Paris s'est engagé à atteindre le seuil de 20% de logements sociaux dès 2014 avec 6 ans d'avance sur les obligations de la loi SRU du 13 décembre 2000.

Au 1^{er} janvier 2013 Paris compte plus de 200 000 logements sociaux (17,76 % des résidences principales) auxquels il faut rajouter les logements financés en attente de livraison, soit en totalité 19,78 % des résidences principales parisiennes.

Bilan de l'année 2012

Grâce au travail conduit par la collectivité parisienne et les bailleurs sociaux, 6 197 (dont 100 logements programmés par la préfecture au titre de l'ANRU) logements sociaux ont été subventionnés en 2012, dépassant ainsi l'objectif de 6 000 logements financés par an.

Le nombre de logements sociaux financés en construction neuve, acquisition-réhabilitation et acquisition-conventionnement s'établit respectivement à 2 970, 885 et 2 342.

Parmi ces logements financés, 1 400 (dont 36 ANRU) sont des PLAI (prêt locatif aidé d'intégration avec un loyer de 5,7 €/m² environ), 1 790 (dont 64 ANRU) des logements PLUS (prêt locatif à usage social - il s'agit de logements sociaux financés par des prêts PLUS de la Caisse des dépôts dont les critères d'éligibilité correspondent au logement social « standard » avec un loyer de 6,4 €/m² environ), et 3 007 des logements PLS (prêt locatif social - ces derniers sont des logements sociaux de type intermédiaire avec des loyers de 12,6 €/m² environ).

66% de ces logements sont des logements familiaux (4 120). Pour répondre à la diversité des attentes des Parisiens, des logements autres que familiaux ont été financés.

Ils se répartissent en 2012 en 578 logements étudiants, 303 logements en foyers de jeunes travailleurs, 572 logements dans des résidences sociales pour travailleurs migrants, 247 pensions de famille ou résidences sociales pour publics en difficulté et 377 logements pour personnes âgées ou handicapées, soit en tout 2 077 logements spécifiques.

On notera également la rénovation globale de 2 466 logements sociaux existants et la rénovation progressive de 1 744 logements, soit au total l'équivalent de la rénovation globale de 4 210 logements selon les normes du Plan Climat de Paris.

Hors crédits ANRU, les crédits engagés par la collectivité parisienne pour le logement social se sont élevés à 352 M€ dont 191 M€ de crédits propres, 90 M€ de crédits délégués par l'État, auxquels s'ajoutent les crédits engagés au titre du compte foncier logement (72 M€ en 2012).

Par ailleurs, la lutte contre l'insalubrité est demeurée une préoccupation constante de l'action municipale. En 2012 les crédits consacrés se sont élevés à 15 M€ en subventions d'investissement.

Parmi les principales opérations financées en 2012, on peut citer :

- Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 75 logements PLUS, 2 logements PLUS CD, 36 logements PLAI (dont 28 ANRU) et 37 logements PLS situé 25-27 avenue Bartolomé, 58 boulevard Lefebvre et 4-10 rue Theuriet (15^e) avec une subvention de la Ville de 6,3 M€.
- Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 34 logements PLUS et 85 logements PLS situé 117-119 rue de Montreuil (11^e) avec une subvention Ville de 6,7 M€.
- Réalisation par Antin Résidences d'un programme de transformation d'un Foyer de Travailleurs Migrants en une résidence sociale comportant 129 logements PLA-I situé 23 rue du Retrait (20^e) avec une subvention Ville de 5,3 M€.
- Transformation par COALLIA HABITAT des foyers de travailleurs migrants situés 50-52 rue Clisson (13^e) et 13-15 rue de Lorraine (19^e) en deux résidences sociales comportant respectivement 182 logements PLA-I et 173 logements PLA-I avec une subvention Ville de 14,7 M€.
- Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de requalification des espaces extérieurs de 738 logements situés dans l'îlot de la Bièvre (13^e) avec une subvention Ville de 1,5 M€.
- Réalisation par Coopération et Famille d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 255 logements situés 225-231 rue d'Alésia (14^e) avec une subvention Ville de 3,1 M€.
- Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier situé 4 place de la Porte de Bagnolet (20^e) comportant 393 logements avec une subvention Ville de 4,7 M€.
- Réalisation par la RIVP d'un programme de résidentialisation de l'ensemble immobilier comportant 467 logements situé 194-224 boulevard Macdonald et 2-16 avenue de la porte d'Aubervilliers (19^e) avec une subvention Ville de 1 M€.

LES OPÉRATIONS ÉQUILBRÉES EN DÉPENSES ET EN RECETTES NEUTRALISÉES

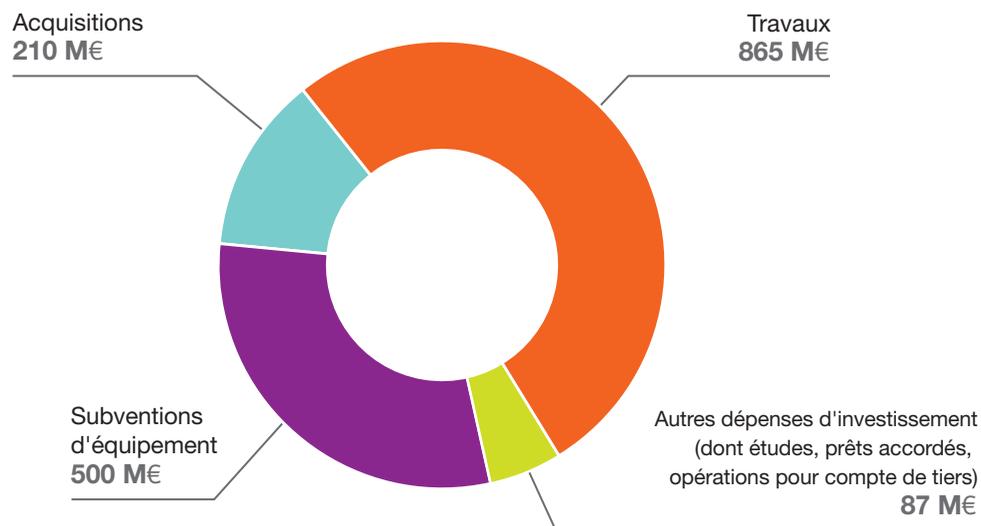
EN ANALYSE FINANCIÈRE

Les opérations équilibrées en dépenses et en recettes (84 M€), qui viennent s'ajouter aux 1 662 M€ de dépenses d'investissement et aux 577 M€ de recettes d'investissement, portent principalement sur les opérations liées à des montages avec échéanciers et échanges fonciers suivantes :

- au titre de l'acquisition d'emprises publiques dans la ZAC Paris Rive Gauche concomitantes avec la perception de la recette de terrains cédés à la SEMAPA pour la réalisation de l'opération, pour un montant de 24,8 M€ en 2012 ;
- un échéancier portant sur la cession à la Société « Front de Seine Hôtel » des droits détenus par la Ville sur l'ensemble immobilier dit « Hôtel Novotel Tour Eiffel » 61 quai de Grenelle (15^e), sur lequel l'hôtel susmentionné avait été édifié dans le cadre de baux à construction, pour un montant de 21,3 M€ ;
- un échéancier de recette pour la cession à la « Société foncière des Murs » des droits détenus par la Ville de Paris sur l'ensemble immobilier situé 2-20 rue de Cambronne et 7-13 rue de la Croix Nivert (15^e), sur lequel l'hôtel Arcade a été édifié dans le cadre d'un bail à construction, pour un montant de 13 M€ ;
- la résiliation du bail à construction relatif au parking Berger (1^{er}), avec versement d'une indemnité pour un montant de 2,2 M€.

S'ajoutent à ces écritures la neutralisation de 22 M€ de dépenses foncières budgétairement équilibrées par des recettes dans le cadre de travaux cofinancés, notamment pour la Halle Pajol.

Répartition des dépenses réelles d'investissement de la collectivité parisienne en 2012 en M€





L'ATTRACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE

Depuis 2001 et plus encore depuis 2008, l'attractivité, tant dans le secteur économique, universitaire que touristique, constitue une des priorités absolues de la collectivité parisienne, dont l'implication excède ainsi ses compétences obligatoires. Paris doit en effet renforcer et faire évoluer sans cesse son statut de capitale mondiale de la connaissance, de l'innovation et du patrimoine. Il s'agit d'un enjeu majeur pour une ville du XXI^e siècle. Cette attractivité s'exerce principalement auprès de trois publics : les entreprises, les chercheurs et les étudiants, les touristes.

LES ENTREPRISES

Pépinières, incubateurs et laboratoires

Le Département de Paris a développé un réseau d'incubateurs, de pépinières et d'hôtels d'entreprises dans les secteurs de la santé et des NTIC. Ils occuperont 100 000 m² à la fin de la mandature. L'effort financier de la collectivité parisienne s'est ainsi traduit en 2012 par le versement de subventions de fonctionnement à hauteur de **3,5 M€** et de subventions d'équipement à hauteur de **1 M€** pour le projet de pépinière de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes.

Par ailleurs, la Ville de Paris a financé Paris Lab, le laboratoire Paris Région Innovation, à hauteur de **1,8 M€** en fonctionnement et de **0,4 M€** en investissement.

Fonds Paris Innovation Amorçage

Ce fonds, abondé à hauteur de **3 M€** en 2012, est ouvert aux entreprises innovantes soutenues par Paris Lab ou accueillies au sein d'incubateurs ou pépinières parisiens, qu'il accompagne par des subventions ou des avances remboursables allant jusqu'à 100 000€.

Pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité constituent un autre axe de la politique départementale en faveur de l'innovation.

En 2012, la Ville a soutenu les Pôles de compétitivité **System@tic, Medicen, Cap Digital, Advancity, AStech, Moveo et Finance Innovation** pour un montant total égal à **3,2 M€**.

Prêts d'honneur et fonds de garantie :

Représentant **1,37 M€** en 2012, ces fonds et prêts comprennent entre autres le fonds **Oséo-Garantie** ouvert aux entreprises parisiennes en création ou développement (0,5 M€), le fonds porté par le **Réseau Paris Entreprendre** ouvert aux jeunes entrepreneurs (0,3 M€) et la plate-forme d'initiative locale **Paris Initiatives Entreprises (PIE)** (0,3 M€) au titre de l'économie sociale et solidaire.

Agence « Paris Développement »

Cette agence est l'un des dispositifs majeurs créés en direction des entreprises étrangères et visant à développer l'attractivité économique de la capitale. Les actions de l'agence suivent trois axes principaux :

- la prospection et l'accueil de projets d'implantation d'entreprises étrangères ;
- le suivi des entreprises étrangères implantées à Paris afin de contribuer à leur maintien et leur développement sur le territoire ;
- la promotion de l'attractivité économique et du rayonnement international de la capitale lors des grands salons immobiliers et des événements internationaux de référence.

Dans un contexte économique national et international difficile, les résultats obtenus par Paris Développement en 2012 sont très positifs : accompagnement à la création de 1 168 emplois et maintien de 487 sur le territoire parisien.

Les ressources de l'agence sont constituées par les adhésions des entreprises françaises et internationales, ainsi que par une subvention de la Ville de Paris (1,6 M€ en 2012).

LES CHERCHEURS ET LES ÉTUDIANTS

Le soutien à la recherche

En 2012, les subventions au titre de la recherche (**6 M€**) se sont concentrées principalement sur :

- l'accueil de chercheurs étrangers à Paris par le financement de l'appel à projet « **Research in Paris** » à hauteur de 1,5 M€ ;
- le soutien des projets de chercheurs parisiens par le financement du **programme « Emergence »** (3,6 M€) et du **programme « Paris 2030 »** (0,2 M€).

Le soutien de la Ville à la recherche s'est également traduit en 2012 par le versement de subventions d'équipement pour un montant total de **6,6 M€**, dont 2,1 M€ à l'ENSAM, 1,5 M€ à l'Institut Pasteur et 1 M€ à l'ESPCI.

Par ailleurs, l'année 2012 a été marquée par la poursuite des travaux de l'Hôtel de Lauzun, qui sera occupé à compter de septembre 2013 par l'Institut d'Études Avancées (Institut qui va accueillir des chercheurs internationaux de haut niveau spécialisés dans les domaines des sciences humaines et sociales), avec des dépenses réalisées à hauteur de 1,1 M€ en 2012.



L'ATTRACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (SUITE)

Le soutien à l'enseignement supérieur

La Ville de Paris possède et entretient un patrimoine immobilier et universitaire considérable qui représente près de 40% du patrimoine universitaire parisien (Sorbonne, Cordeliers, ENSCP, ENSAM, ESPCI). Au titre du patrimoine immobilier universitaire dont elle est propriétaire, la Ville a investi 12 M€, dont 10,6 M€ dédiés aux travaux de sécurité et à la bibliothèque de la Sorbonne. Par ailleurs, 0,9 M€ ont été mobilisés au titre des travaux de l'École Supérieure de Physique Chimie (ESPCI).

En plus de ses obligations de propriétaire d'ensembles immobiliers dédiés à l'enseignement supérieur, la Ville de Paris exerce une responsabilité sur sept écoles qui lui sont directement rattachées : l'ESPCI (13,7 M€), l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) (4,1 M€), l'École Professionnelle Supérieure d'Arts graphiques et d'Architecture de la Ville de Paris (EPSAA) (0,1 M€), les écoles supérieures d'art (l'École Boule, l'École Estienne et l'École Duperré) et l'École du Breuil (enseignement horticole).

Le soutien à la vie étudiante

L'année 2012 marque la volonté de Paris d'intensifier son effort envers les étudiants avec le lancement de deux dispositifs :

- l'aide à l'Installation dans un Logement des Etudiants (AILE) : cette aide vise à aider les étudiants boursiers qui s'installent pour la première fois dans un logement du parc privé à Paris en leur versant une aide forfaitaire de 900 €. En 2012, 310 étudiants ont pu bénéficier de cette aide. La dotation versée par la ville prévue en mars 2012 s'élève à plus de 2 M€.
- l'aide à la création associative : 19 jeunes ont été aidés en 2012 pour la création de leur association pour un montant total de 5 700 € (soit 300 € par personne).

Constituant un des principaux pôles de l'enseignement supérieur international, Paris attire également chaque année **55 000 étudiants étrangers** souhaitant poursuivre leurs études et leurs travaux de recherche.

Les touristes

Malgré un contexte international et économique très troublé et le développement de destinations urbaines nouvelles et attractives, le tourisme parisien conserve en 2012 tout son dynamisme.

Les indicateurs confirment la bonne tenue de la fréquentation touristique à Paris :

- Le nombre total de touristes à Paris, tous hébergements confondus, est estimé à 29 millions de personnes.
- Les arrivées hôtelières à Paris intra-muros approchent les 15,7 millions (soit une progression de +0,2 % selon l'Observatoire économique du tourisme parisien), pour près de 37,2 millions de nuitées (+1 % par rapport à 2011).
- Le taux d'occupation moyen des hôtels à Paris intra-muros frôle les 80 %, avec des pics à 91,8 %* en juin et 87,3 % septembre.
- La clientèle française régresse légèrement (-2,7 %* par rapport à 2011) mais a conservé en 2012 des niveaux très élevés, avec 13 millions de nuitées hôtelières.
- En revanche, la clientèle étrangère, tous pays confondus, progresse (+2,6 %*). On constate un retour important des nuitées de visiteurs en provenance du continent américain (+11,2 %*) et en provenance des pays émergents, dont l'Asie hors Japon (+13 %).
- En 2012, Paris a accueilli 1 013 congrès, en progression de 1,8% par rapport à 2011, pour 625 770 participants.
- Le tourisme génère environ 161 000 emplois directs en 2012.

* Source des chiffres : Observatoire économique du tourisme parisien

/// DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUES

Les recettes brutes constatées au CA 2012 s'élèvent à 661 M€. Après neutralisation des opérations équilibrées susmentionnées (84 M€), les recettes réelles d'investissement atteignent 577 M€, contre 495 M€ en 2011, soit une augmentation de 16,7 %.

LES RECETTES FONCIÈRES

Le montant net des recettes foncières (hors opérations équilibrées en dépenses) s'élève à 201 M€ en 2012, en progression de 24 M€ par rapport au CA 2011.

Parmi les principales cessions réalisées en 2012 peuvent être citées les opérations relatives à une cession rue du Louvre (pour un montant de 26,9 M€), une cession avenue Paul Vaillant Couturier (16,5 M€ recouverts en 2012), une cession à l'occupant, Notre-Dame-de-Sainte-Croix, des droits immobiliers détenus par la Ville dans l'ensemble situé 12 à 18 avenue de la Porte des Ternes et 6 à 10 rue Gustave Charpentier (17^e), pour un montant de 15 M€ ; la constitution d'une servitude de stationnement sur une partie du parking public - Porte d'Auteuil (16^e) pour une recette de 12,5 M€ ; la cession d'un immeuble à usage de soins appartenant au Département de Paris à l'actuel occupant, l'association Santé Mentale et Lutte contre l'Alcoolisme (ASM 13), rue Albert Bayet, pour un montant de 11 M€ ; ainsi que d'importantes opérations de ventes aux aménageurs telles que la ZAC Boucicaut (10 M€), la ZAC Bédier (9,8 M€) et la ZAC Beaujon (1,5 M€).

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS PERÇUES

Les subventions et dotations reçues sont en diminution de 16 M€ par rapport à 2011 et représentent 266 M€.

Il faut cependant distinguer trois évolutions contrastées :

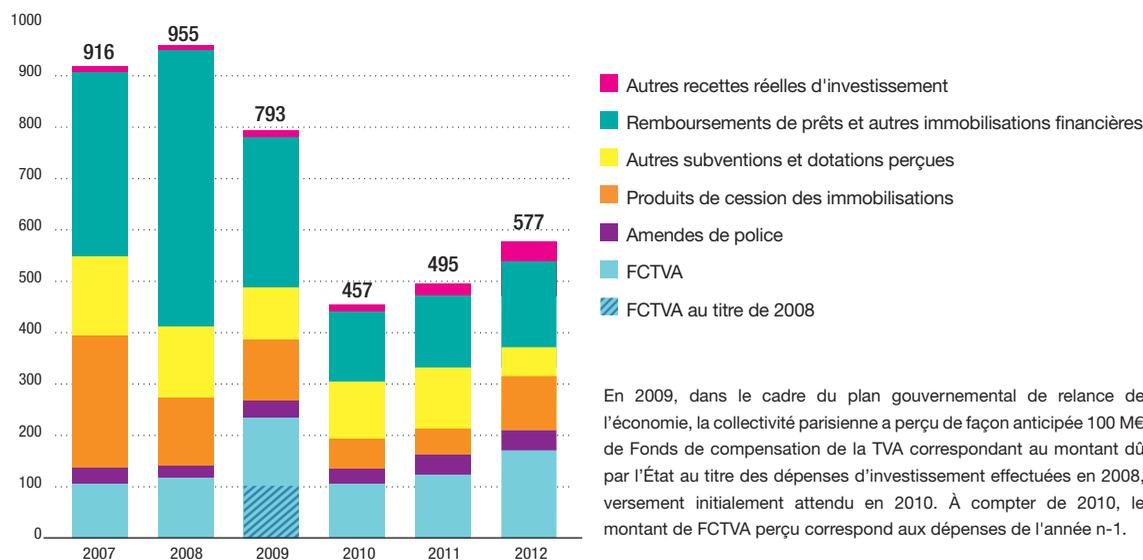
- une forte augmentation des reversements de FCTVA par l'Etat (+48 M€) due à la progression des dépenses d'investissement réalisées en 2012 ;
- une hausse des recettes perçues au titre des amendes de police (2 M€) ;
- une baisse des subventions d'investissement (-67 M€).

Cette évolution s'explique par un décalage dans le temps des versements de subventions par l'Etat au titre des délégations de compétences en matière de logement social (-58 M€). De plus, les recettes versées par la CAF au titre de la réalisation de crèches sont également en diminution (-6 M€) après le versement de recettes exceptionnelles dans le cadre de cofinancements ponctuels contractés en 2011.

LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes correspondant aux travaux pour compte de tiers et opérations sous mandat s'élèvent à 18 M€ en 2012 (contre 5 M€ en 2011). Les remboursements de prêts s'élèvent à 32 M€ (contre 20 M€ en 2011, hors recettes exceptionnelles), dont 15 M€ correspondent à des remboursements d'avances par les aménageurs, notamment au titre de la ZAC de Rungis (7 M€) et de l'opération Olympiades (6,4 M€).

Évolution des recettes réelles d'investissement de la collectivité parisienne depuis 2007 en M€



En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, la collectivité parisienne a perçu de façon anticipée 100 M€ de Fonds de compensation de la TVA correspondant au montant dû par l'État au titre des dépenses d'investissement effectuées en 2008, versement initialement attendu en 2010. À compter de 2010, le montant de FCTVA perçu correspond aux dépenses de l'année n-1.

/// DANS LE PROLONGEMENT DE L'EXERCICE 2011, L'ÉVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE RESTE CONTENUE AU REGARD DU DYNAMISME DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION ET DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES SOCIALES

Les charges de gestion courante, y compris FNGIR, s'élevaient à 7 002 M€ contre 6 804 M€ en 2011, soit une progression de 2,9%, inférieure à celle constatée en 2011. La contribution versée par le Département de Paris au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), instauré en 2011 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle⁶, est de 892 M€ en 2012 (contre 884 M€ l'année précédente). Cette contribution correspond au surcroît de recettes encaissées suite à la réforme de la taxe professionnelle ; elle est strictement équilibrée en dépenses et en recettes. Hors contribution au FNGIR, les charges de gestion courante s'élevaient à 6 110 M€, soit une progression de 3,2 %.

Par ailleurs, les charges liées aux dispositifs de péréquation se sont accrues en 2012 avec notamment la création du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) auquel Paris contribue à hauteur de 22 M€.

Après neutralisation de la contribution au FNGIR et de la progression des dépenses de péréquation, la progression des charges de gestion courante est de 2,4 %.

LA PÉRÉQUATION

L'année 2012 se caractérise par une nouvelle montée en charge des dépenses de péréquation pour Paris qui atteignent 223 M€, soit une augmentation de 30,7 % par rapport à 2011 (+52 M€). La hausse des dépenses de péréquation représente plus du quart de l'augmentation constatée sur les charges de gestion courante.

La contribution au FSRIF progresse de 17,0 %, passant de 104 M€ à 121 M€. Elle représente 57,7% du montant total du fonds, très loin devant Courbevoie (12,9 M€), le deuxième plus fort contributeur, dont la part est de 6,12 %, Puteaux (12,2 M€) et Boulogne-Billancourt (8,8 M€).

La contribution au fonds de péréquation des DMTO, mis en place en 2011, progresse de 19,5 % et passe de 67 à 80 M€. Les ressources du fonds de péréquation des DMTO s'élevaient à 578 M€ en 2012, soit 6,7 % du montant total des DMTO perçus par les départements.

Paris en est le premier département contributeur, sa contribution représentant 18,24 % du montant net du fonds (cf. encart spécifique sur la péréquation p. 18).

Premier dispositif national de péréquation du secteur communal, la mise en œuvre en 2012 du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) se traduit par le versement d'une nouvelle contribution de 21,7 M€, qui représente 14,5 % du montant total du fonds (150 M€ en 2012) et qui sera amenée à monter en puissance sur les exercices à venir.

Paris en est le premier contributeur loin devant la Communauté d'agglomération Seine-Défense (3,4 M€) et la Communauté urbaine de Lyon (2,9 M€).

LES DÉPENSES SOCIALES

Les dépenses sociales atteignent 1 541 M€, ce qui représente le quart des charges de gestion courante (hors FNGIR). A périmètre constant⁷, ce poste de dépenses progresse de 2,1 % par rapport à 2011 (soit de 30,7 M€).

Le montant des allocations versées au titre du RSA est en progression entre 2011 et 2012 (301 M€ contre 297 M€ en 2011, pour 62 294 allocataires en 2012 contre 61 001 allocataires en 2011), de même que les dépenses du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE), soutenant notamment les actions de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (57 M€ soit +4,4 %).

Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale (Prestation de Compensation du Handicap et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne : 61 M€) et d'hébergement (129 M€) des personnes en situation de handicap augmentent fortement (respectivement de +13,5 % et +5,2 %) dans le cadre de la réalisation du « schéma handicap 2012-2016 », avec la création de 177 places en 2012, tandis que l'aide sociale aux personnes âgées (290 M€, dont 141 M€ pour l'APA et 149 M€ pour l'aide à l'hébergement) est stable.

⁶ Pour chaque collectivité est calculée la différence, pour les seules ressources affectées par la réforme, entre le produit 2010 du panier de ressources avant réforme et le produit théorique 2010 du panier de ressources après réforme.

⁷ Une modification de la nomenclature comptable, intervenue en cours d'année 2012, a imposé l'inscription des dépenses d'action éducative en milieu ouvert et d'aide éducative à domicile d'aide sociale à l'enfance (25 M€ au CA 2012) sur le chapitre comptable des « subventions ». Elles étaient précédemment constatées sur les charges à caractère général.

L'année 2012 est encore marquée par la progression des dépenses de l'aide sociale à l'enfance qui évoluent de 2,4 % à périmètre constant (+7,2 M€) pour s'établir à 336 M€. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse des frais d'hébergement des mineurs isolés étrangers.

La contribution versée par la Ville de Paris au Centre d'action sociale (CASVP) progresse de 2,7 % pour s'établir à 323 M€.

Enfin, la subvention versée au Fonds de Solidarité Logement (FSL) a été de 20 M€.

(Cf. : L'encart « Une politique active de solidarité dans un contexte de crise » ci-dessous)

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 2 109 M€ et progressent de 2,5 % en 2012. Cette progression (+51 M€) intègre les effets de la revalorisation du SMIC, du glissement vieillesse technicité (GVT), mais également les mesures volontaristes adoptées par la collectivité parisienne notamment en faveur des plus basses rémunérations.

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges caractère général se sont élevées à 833 M€ en 2012. A périmètre constant⁸, l'évolution des charges à caractère général s'élève à +2,5 % par rapport à 2011, soit +20 M€.

Cette évolution résulte notamment des progressions suivantes :

- des mesures nouvelles d'extension des services rendus aux Parisiens qui s'élèvent à 12 M€ (Vélib, nouvelles places en crèche, organisation d'événements sportifs en faveur des jeunes) ;
- des dépenses exceptionnelles liées à l'organisation des élections (+2 M€) ;
- des dépenses liées à l'entretien et à la gestion des équipements dont 6 M€ au titre des fluides.

UNE POLITIQUE ACTIVE DE SOLIDARITÉ DANS UN CONTEXTE DE CRISE

L'évolution dynamique des dépenses d'aide sociale en 2012 (853 M€ mobilisés, soit 5 % par rapport à 2011) témoigne du **soutien aux Parisiens les plus fragiles** dans un contexte de crise qui perdure.

Les dépenses d'aide sociale légale et facultative du Département et le soutien aux actions associatives auprès de personnes âgées et en situation de handicap ont augmenté de 2,7 % par rapport à 2011, atteignant au total 494 M€ en 2012. Au sein de ces dépenses, 129 M€ ont été mobilisés pour l'hébergement des personnes handicapées (+5 %), 61 M€ (+13 %) pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et pour l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ; 149 M€ pour l'hébergement des personnes âgées et 141 M€ (+2 %) pour l'allocation pour perte d'autonomie (APA).

Paris a contribué en 2012 à hauteur de 323 M€ (+3 %) au budget du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP). Le montant des allocations versées par le CASVP a augmenté de 2,5 M€, soit 1,4 % de plus qu'en 2011, atteignant 182 M€, particulièrement à destination des **personnes âgées et des personnes en situation de handicap**.

Dans le même temps, avec l'augmentation du nombre de **mineurs isolés étrangers** (1 812 MIE pris en charge fin 2012 contre 1 692 fin 2011, soit une hausse de 7 %) les dépenses d'**aide sociale à l'enfance** ont poursuivi leur progression, atteignant au total 365 M€, soit une hausse de 2 % (dont 336 M€ d'allocations et aides sociales, en hausse de 33 M€).

L'action de la collectivité en direction des **Parisiens en difficulté** s'est traduite par la participation au **Fonds de Solidarité Logement** (20 M€) qui regroupe les aides directes aux ménages (« FSL cœur ») et les aides à l'intermédiation locative (« Louez Solidaire et Sans Risque »), tandis qu'au sein des 182 M€ d'allocations versées par le CASVP, 52 M€ l'ont été au titre des **aides au logement** (aide à l'amélioration de l'habitat, Paris Logement, Paris Logement Familles Monoparentales, Paris Logement Familles et **Paris Logement PA-PH**).

Enfin, 19,9 M€ ont été dépensés pour promouvoir la santé des Parisiens et faciliter l'accès aux soins (soit une augmentation de 29 % par rapport à 2011), dont 6,4 M€ d'aides versées par le CASVP (**Paris Handicap Protection Santé** et Volet Santé de l'**AVP réformée**) et 13,5 M€ pour les centres de santé, de vaccination et de dépistage et les actions de prévention santé.

⁸ Une modification de la nomenclature comptable, intervenue en cours d'année 2012, a imposé l'inscription des dépenses d'action éducative en milieu ouvert et d'aide éducative à domicile d'aide sociale à l'enfance (25 M€ au CA 2012) sur le chapitre comptable des « subventions ». Elles étaient précédemment constatées sur celui des charges à caractère général. Par ailleurs, la réforme du mode de financement des caisses des écoles a conduit au transfert des charges de restauration scolaire vers les subventions (20 M€).

LES CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONS, ET SUBVENTIONS

Les contributions de la collectivité parisienne à ses partenaires (780 M€ en 2012, contre 764 M€ en 2011) ont évolué de façon modérée en 2012 (+2,1 %) :

- la contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) atteint 360 M€ (+7 M€ par rapport au CA 2011), dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transport public ;
- la contribution à la Préfecture de police augmente de 7 M€ pour s'établir à un montant de 287 M€ (+2,7 %) ;
- la contribution versée au Syndicat Intercommunal de Traitement des ordures Ménagères (SYCTOM) augmente de 1,7 % pour s'élever à 133 M€, principalement afin de tenir compte des effets volume et population (+1,5 %, avec une hausse de 24 000 habitants).

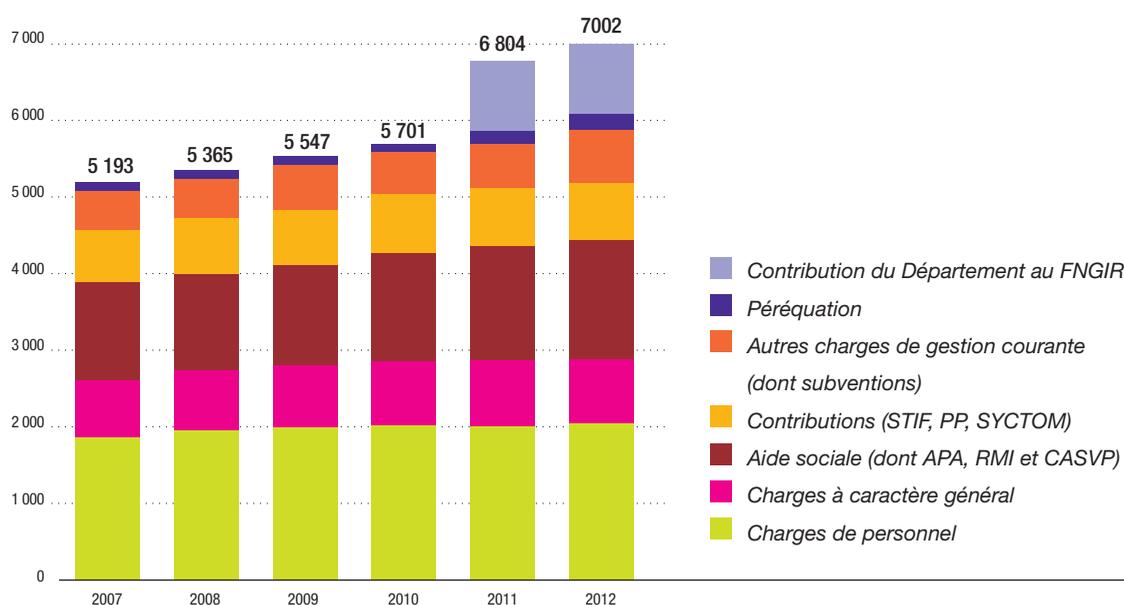
S'agissant des subventions de fonctionnement versées par la Ville et le Département, un changement de périmètre a eu lieu en 2012 (réforme du mode de financement de la restauration des écoles) : l'évolution des subventions s'élève ainsi à 1,4 % par rapport à 2011, soit +6 M€. Les subventions aux caisses des écoles s'élèvent à 75 M€, les subventions aux crèches associatives à 42 M€ (+4 M€ par rapport à 2011).

LES AUTRES CHARGES DE GESTION

COURANTE

Au sein des autres charges de gestion courante (170 M€ contre 155 M€ en 2011), les dotations votées au titre des états spéciaux d'arrondissement s'établissent à 128 M€ et progressent ainsi de +4,7 M€, ce qui représente une augmentation de 3,8 % imputée à la dotation de gestion locale, qui atteint 116,5 M€. La dotation d'animation locale s'élève à 11,6 M€. Cette hausse résulte en grande partie de la progression des crédits de fonctionnement des équipements de proximité, avec notamment l'ouverture de nouveaux équipements, dont principalement des crèches gérées en régie.

Évolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2007 en M€



LES CONTRIBUTIONS DE PARIS AUX DISPOSITIFS FRANCILIENS ET AUX MÉCANISMES DE PÉRÉQUATION

PARIS PARTICIPE AU FINANCEMENT DE PLUSIEURS ORGANISMES QUI ASSURENT LA GESTION DE POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS EN ILE DE FRANCE

En matière de **transport**, la contribution de Paris au STIF en 2012 atteint **360 M€**, en progression de 1,8 % par rapport à 2011, ce qui représente 30,38 % du total des contributions publiques acquittées par l'ensemble des 8 départements franciliens et de la région. La contribution de Paris au budget du STIF a permis la mise en œuvre de renforts d'offre en 2012 sur le réseau ferré, le Noctilien, les bus, et les transports en commun en site propre ainsi que le prolongement des lignes T1, T2 et T3 du tramway et de la ligne M12 du métro.

Une nouvelle mesure tarifaire a été mise en place par le STIF en 2012 : le dézonage les week-ends pour les Pass Navigo, mensuel et annuel, et Améthyste.

En matière de traitement des déchets, la Ville de Paris participe au Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), qui regroupe 84 communes dans 5 départements. En 2012, la contribution de Paris s'est élevée à 132,9 M€, en augmentation de +1,7 % par rapport à 2011. Le SYCTOM a par ailleurs reversé 12,9 M€ à la Ville de Paris au titre de la valorisation des déchets issus de la collecte sélective. En effet, 89,3 % des déchets des Parisiens sont valorisés soit par incinération avec production de chaleur pour alimenter la CPCU, soit par recyclage matière.

Enfin, la contribution du Département de Paris à l'IIBRBS (Les Grands Lacs de Seine), qui assure la prévention contre les crues et le soutien à l'étiage de la Seine et de la Marne, a représenté 6,4 M€ en CA 2012.

LES POLITIQUES PARISIENNES S'ÉTENDENT AU-DELÀ DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

L'extension de Vélib' aux communes limitrophes (une trentaine de communes concernées fin 2012), intégralement financée par la Ville de Paris s'est traduite par une dépense de 8 M€ en 2012.

La poursuite du déploiement d'Autolib' en 2012 a été financée à hauteur d'une subvention de 6,1 M€, permettant le financement de 491 stations, versée au syndicat mixte Autolib', composé de 46 communes d'Ile de France.

Ce nouveau service de mobilité permet depuis décembre 2011 l'utilisation de véhicules électriques en libre-service dans l'agglomération francilienne (657 stations prévues dans Paris intra-muros et 430 stations dans les communes voisines adhérentes). Fin décembre 2012, 729 stations sur voirie ont été mises en service (dont 473 à Paris et 256 dans les autres communes). Autolib' contribue ainsi à compléter l'offre de transport et à améliorer la mobilité des franciliens.

PARIS RÉAFFIRME SON VOLONTARISME EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ILE-DE-FRANCE À TRAVERS SON IMPLICATION AU SEIN DE PARIS MÉTROPOLE

En 2012, le syndicat mixte d'études Paris Métropole regroupe 203 collectivités territoriales et groupements de collectivités. Paris contribue à hauteur de 17 % du budget de Paris Métropole, soit **0,3 M€** en 2012.

Par ailleurs, une contribution de **0,5 M€** a été versée en 2012 à l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), groupement d'intérêt public chargé de mettre en œuvre la loi sur le Grand Paris et la redéfinition des transports franciliens, dans la prolongation de la consultation architecturale aboutie en 2009.

Enfin, Paris témoigne de sa solidarité envers les autres collectivités moins favorisées, à travers différents mécanismes de péréquation.

PARIS EST LE PREMIER CONTRIBUTEUR AUX DIFFÉRENTS FONDS DE PÉREQUATION INSTAURÉS AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Le **Fonds de solidarité de la région Ile-de-France** (FSRIF), instauré en 1991, a pour objectif de compenser les déséquilibres entre les communes de la région.

La contribution de Paris, qui s'est élevée à **121 M€** en 2012 (+17 % par rapport à 2011) alimente 57,7 % du FSRIF. Le FSRIF, financé par 137 communes sur les 1 281 communes franciliennes, est réparti entre 166 communes, sur la base de critères pondérés (potentiel financier de la commune, proportion de logements sociaux et revenu moyen par habitant).

La participation pour la deuxième année au **Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) s'est traduite par une dépense de **80 M€** pour le Département de Paris contre 67 M€ en 2011, soit 18,24 % du montant net du fonds. Le prélèvement est assis à la fois sur le stock et le flux des DMTO. Ce fonds de péréquation est réparti entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers de l'ensemble des départements. Paris est le premier contributeur net au fonds de péréquation des DMTO, devant le Département des Hauts de Seine.

La Ville de Paris a contribué pour la première fois en 2012 au **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** (FPIC). Le montant total du FPIC est défini *ex ante* par la loi : fixé à 150 M€ en 2012 il devra atteindre 1 milliard d'euros € à horizon 2016. Avec une contribution de plus de 22 M€, soit plus de 14 % du fonds, Paris en est le premier contributeur en 2012. La **mesure de la richesse**, permettant à la fois de définir les contributeurs et bénéficiaires du fonds est effectuée via le potentiel financier agrégé (agrégation des ressources fiscales communales et intercommunales).

Au total, les dépenses mobilisées pour Paris au titre de la péréquation ont représenté **223 M€** en 2012, contre 170 M€ en 2011.

/// DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT SOUTENUES PAR L'ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

Les recettes courantes de fonctionnement, y compris FNGIR, atteignent 7 865 M€. Après prise en compte du reversement au FNGIR, elles s'élèvent à 6 973 M€ contre 6 898 M€ au CA 2011. A périmètre constant, hors rattachement exceptionnel des 132 M€ d'excédents de ZAC en 2011, les recettes de fonctionnement progressent de 3,1 % (+207 M€).

LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales s'élèvent à 4 229 M€ en 2012 (+5,8 %), hors FNGIR. Cette évolution s'explique essentiellement par le produit de la fiscalité immobilière, et par la progression des bases de fiscalité directe votée par le Parlement (+1,8 %).

Le produit global des impôts directs locaux, net du FNGIR, s'établit à 2 315 M€, soit une augmentation de 96 M€ par rapport à 2011. Les taux d'imposition sont restés strictement stables en 2012, conformément aux engagements de la municipalité. Cette augmentation est liée à l'augmentation physique des bases et à la revalorisation nominale décidée comme chaque année par le Parlement.

Les recettes de la fiscalité immobilière (DMTO et TADE) atteignent en 2012 un montant total de 1 177 M€ contre 1 078 M€ au CA 2011, soit une progression de 9,1 %.

La taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) progresse de près de 1,9 % en 2012, du fait de la revalorisation nominale votée par le Parlement et de l'accroissement des bases, pour atteindre 434 M€.

La taxe de balayage s'élève à 104 M€ en 2012 en progression de 34 M€, conformément à la réforme votée en Conseil de Paris en 2011. Compte tenu des modifications législatives intervenues en 2010, la municipalité a choisi de ne conserver qu'un seul tarif, en remplacement des huit catégories existantes depuis le 19^e siècle, dans un souci de rétablissement de l'équité. Le service public de nettoyage étant le même sur l'ensemble de Paris, l'uniformisation de ce tarif permet en effet de mettre fin à des inégalités territoriales.

Le produit des droits de stationnement est de 59 M€, en baisse de 4 M€ par rapport à 2011.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est de 69 M€, en diminution de 4,6 % à l'issue d'une période de transition entre la taxe locale sur l'électricité et la taxe sur la consommation finale d'électricité en 2011. La baisse observée découle de la diminution du volume d'électricité distribué en 2011, ainsi que du cumul d'acomptes importants perçus en 2011 et de régularisations opérées en 2012.

Enfin, les autres impôts et taxes progressent de 3 M€ du fait du dynamisme de la taxe de séjour, qui a bénéficié de la mise en place du nouveau classement des hôtels en juillet 2012.

LES COMPENSATIONS DES TRANSFERTS

DE COMPÉTENCES

Les compensations de transferts de compétences reversées par l'Etat au Département affichent une quasi stabilité (+0,5 %) et atteignent 351 M€, ce qui ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges transférées.

La poursuite de la mise en œuvre du RSA laisse au Département une charge nette de 35 M€ sur l'exercice 2012 (après 36 M€ en 2011). Seuls 266 M€ de recettes (dont la fraction supplémentaire de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers - TIPP - et le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion - FMDI) sont perçues en regard de 301 M€ de dépenses. La recette TIPP a progressé pour atteindre 249 M€ et le versement du FMDI, qui vient en complément des recettes de TIPP, est de nouveau en baisse (15 M€ en 2012, soit -2 M€ par rapport à 2011). De plus, une recette exceptionnelle de 1,6 M€ est enregistrée en 2012 au titre d'un reversement de la caisse d'allocations familiales pour le financement de la prime forfaitaire RMI des années 2009 à 2011.

La compensation de l'Aide aux Personnes Agées (APA) a été estimée par la CNSA à 12,8 M€ pour l'exercice 2012 (pour un montant titré de 12 M€). A périmètre identique⁹, cette dotation est en progression de l'ordre de 4 % (+0,4 M€); la dépense au titre de l'APA s'élevant à 141 M€. Enfin, les autres compensations, parmi lesquelles la TSCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) et l'APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi) s'élèvent à 74 M€.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La baisse des dotations de l'Etat est de 36 M€ par rapport à 2011 (soit -2,6 %).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue de 31 M€ (soit -2,4 %) par rapport à 2011, passant de 1 290 M€ en 2011 à 1 259 M€ en 2012. Cette diminution s'explique par l'écrêtement des parts compensatoires des dotations (compensations part salaire, complément de garantie et dotation forfaitaire du Département de Paris). Ces écrêtements ont vocation à financer la progression des dotations de péréquation et de l'intercommunalité.

Les dotations de compensation, au titre des exonérations

⁹ Retraitement du compte administratif au regard des versements 2010 en 2011.

des taxes foncières et d'habitation, diminuent également, de 9,8 % (- 6 M€). Ces dotations ont diminué car elles ont été écartées de manière à financer l'évolution des autres concours que l'Etat verse aux collectivités locales.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) s'élèvent à 16 M€ et sont en légère hausse par rapport à 2011 (1,7 %).

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

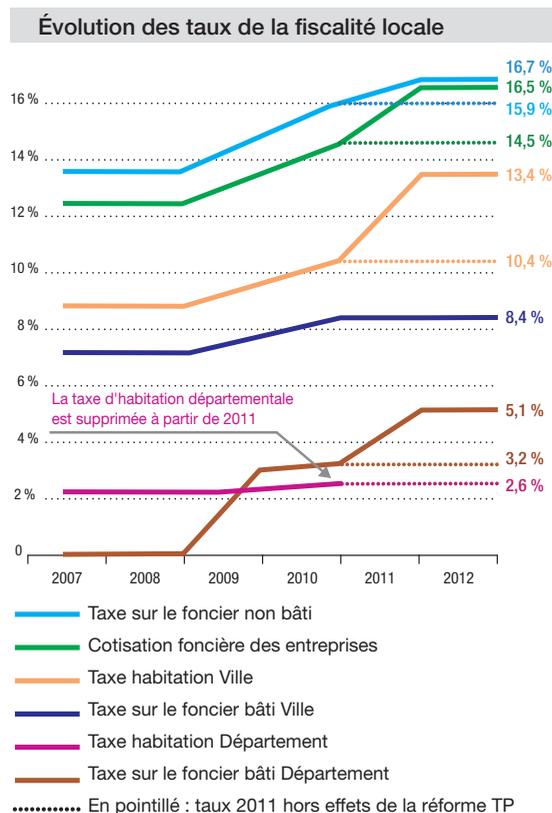
ET REDEVANCES

Les produits d'exploitation et redevances augmentent de 4 % pour atteindre 461 M€, contre 443 M€ au CA 2011, dont 291 M€ au titre des redevances et des recettes d'utilisation du domaine et 169 M€ au titre des participations des usagers parisiens.

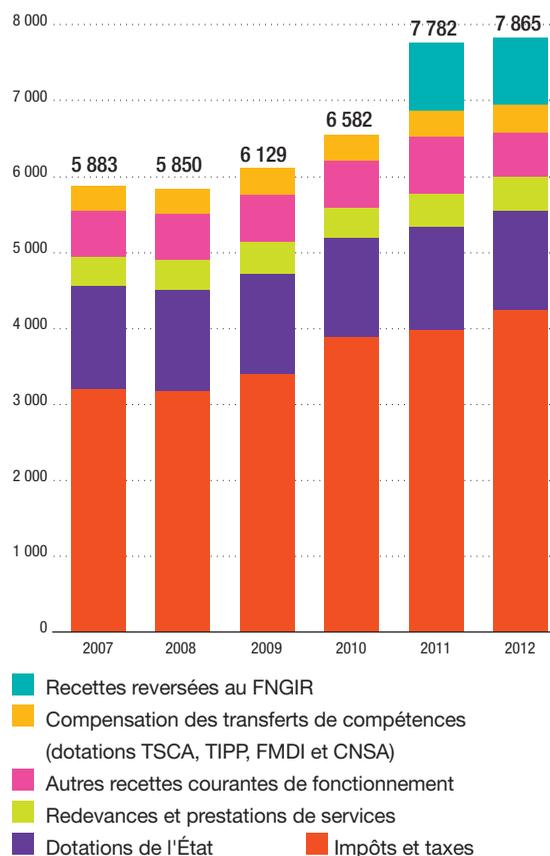
Les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires sont stables au global. Le dynamisme des redevances recouvrées sur les établissements et équipements de l'espace urbain concédé peut être souligné, avec notamment une hausse des recettes versées au titre de l'utilisation du réseau filaire de 9 M€

par rapport à 2011. Les redevances d'utilisation du domaine, incluant principalement les droits de voirie et de terrasse, sont également dynamiques et atteignent un montant de 66 M€ en 2012 (soit +6 M€ par rapport au CA 2011). Par ailleurs, les loyers perçus dans le secteur du logement et de l'habitat diminuent de -12 M€, ce qui s'explique essentiellement par la résiliation des conventions passées avec la RIVP.

Les participations des usagers parisiens sont en hausse de 12 M€, du fait notamment de l'augmentation : des recettes perçues au titre des participations familiales dans les crèches, 120 places municipales supplémentaires ayant ouvert en 2012 ; des recettes constatées dans le secteur culturel (+6 M€), en raison de l'ouverture de nouveaux équipements ; des recettes perçues dans le secteur scolaire (+5 M€), principalement du fait de régularisations comptables opérées sur 2011.



Évolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2007 en M€



/// LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET LES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Une baisse importante des charges exceptionnelles est observée en 2012, par rapport à 2011 (36 M€ contre 56 M€ en 2011).

Cette évolution s'explique par la diminution des dépenses pour contentieux et indemnisations, l'exercice 2011 ayant été notamment marqué par le versement d'une indemnité de 9 M€ à la suite d'un incendie sur l'opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche.

De plus, le montant des titres annulés sur exercice antérieur, à la demande du comptable public, est en diminution de 2 M€ par rapport à 2011 et atteint 14 M€.

Les charges relatives aux déficits de ZAC sont en revanche en légère hausse, s'élevant à 8 M€ (dont 3 M€ pour l'opération Château Rouge, 18^e ; 3 M€ pour l'opération Cardeurs-Vitruve dans le GPRU Saint-Blaise, 20^e et 1 M€ pour l'opération de la Halle Pajol, 18^e), contre 7 M€ en 2011.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

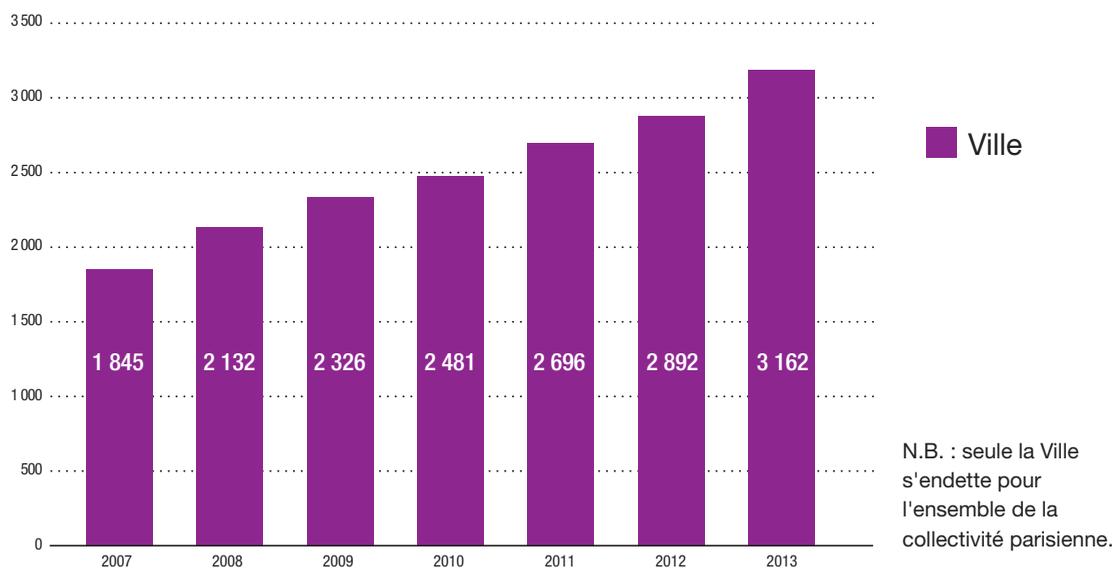
Les produits exceptionnels sont en légère baisse par rapport à l'exercice 2011 (9 M€ en 2012 contre 10 M€ en 2011), celle-ci s'expliquant par la baisse du montant de mandats à annuler sur exercices antérieurs.

LA GESTION DE LA DETTE

ET DE LA TRÉSORERIE

La poursuite d'une gestion active de la dette et de la trésorerie a permis de profiter de taux d'intérêts restés bas sur l'année, et en tenant compte de l'augmentation de l'encours de dette bancaire et obligataire (+270 M€, compte tenu du remboursement d'emprunt de 200 M€), les frais financiers se sont élevés à 100 M€ contre 91 M€ l'année précédente.

Évolution de l'encours de dette bancaire et obligataire de la collectivité parisienne au 1^{er} janvier de 2007 à 2013 (en M€)



UNE GESTION FINANCIÈRE PERFORMANTE

Emprunter permet à une collectivité locale d'étaler dans le temps la charge de la réalisation d'équipements qui vont profiter à plusieurs générations de Parisiens. La Ville de Paris a le souci constant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles pour ses emprunts et cherche pour cela à diversifier ses sources de financement.

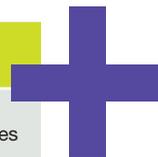
Ainsi, pour se donner la possibilité de lever des fonds directement sur les marchés financiers, en complément du recours à des emprunts bancaires traditionnels, la Ville s'est dotée en 2004 d'un programme d'émissions de titres obligataires « EMTN » (« Euro Medium Term Notes »). Ce cadre juridique lui permet d'emprunter plus rapidement et à un meilleur coût, en émettant des titres de dette auprès d'investisseurs institutionnels, tels que les compagnies d'assurance, y compris en dehors de la zone euro.

En 2012, dans le cadre de son programme EMTN, la Ville a ainsi pu lever des fonds dans des conditions attrayantes, malgré un contexte toujours marqué par la crise des dettes souveraines européennes. La Ville a ainsi réalisé sur le marché de l'euro huit placements privés d'un montant total de 470 M€. Ce recours à l'émission d'obligations en euro, réalisé par l'intermédiaire de six groupes bancaires différents, a permis à la Ville d'économiser des frais financiers significatifs sur la durée des émissions

par rapport aux conditions financières qu'elle aurait obtenues si elle avait dû emprunter auprès des banques.

L'ensemble de ces emprunts a en effet permis à la Ville de se financer à long terme à des niveaux proches de 3 % (3,25 % en moyenne sur l'année pour des emprunts à 15 ans) correspondant à +25 points de base par rapport au taux moyen des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de même maturité sur l'année (soit 0,25 % de plus seulement que le taux moyen auquel s'est financé l'Etat, qui présente en France la meilleure qualité de signature auprès des marchés financiers).

En application de sa méthodologie, l'agence Standard & Poor's, qui considère que « le cadre institutionnel et financier des collectivités locales ne leur permet pas d'être notées au-dessus de l'Etat », a abaissé la note de la Ville de Paris de AAA à AA+ au début de l'année 2012, à la suite de la dégradation de la note de l'Etat français. Standard & Poor's n'en considère pas moins que la « qualité de crédit indicative » de la Ville de Paris reste au niveau le plus élevé possible. Par ailleurs, la Ville de Paris continue d'être notée AAA par l'agence de notation Fitch Ratings bien que la perspective soit passée, compte tenu de la modification de la perspective attribuée par l'agence à l'Etat français, de stable à négative en décembre dernier pour les mêmes raisons méthodologiques.



/// UN NIVEAU D'ÉPARGNE QUI PERMET DE CONSERVER UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ÉLEVÉE

L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité parisienne est portée à 1 334 M€, contre 1 360 M€ en 2011 (-2 %). Ce niveau de CAF permet de financer 80 % des besoins de financement en investissement.

Résultat d'une croissance des recettes réelles de fonctionnement moins dynamique que celle des dépenses réelles de fonctionnement, notamment sous l'effet de l'accroissement des péréquations verticales et horizontales (+88 M€ au total), l'épargne brute baisse de 109 M€ (-12,6 %) entre les comptes administratifs 2011 et 2012, passant de 866 M€ à 757 M€. Hors rapatriement exceptionnel des 132 M€ d'excédents de ZAC en 2011, l'épargne brute progresse de 3,2 % (+23 M€).

L'EMPRUNT

Au terme de l'exercice 2012, et au regard des dépenses réelles d'investissement (1 662 M€), le besoin de financement s'élève donc à 528 M€.

Afin de limiter le montant des nouveaux emprunts, il a été décidé de compenser une partie du besoin de financement par la mobilisation du fonds de roulement à hauteur de 58 M€.

De nouveaux emprunts ont été contractés sur l'année pour un montant total de 470 M€. Malgré un contexte difficile conjuguant raréfaction de l'offre de crédit bancaire et turbulences sur les marchés financiers, la Ville a réussi à se financer à long terme sur l'année 2012 à des taux proches de 3 % (voir l'encart sur ce sujet).

La variation de l'encours de la dette bancaire et obligataire est ainsi de 270 M€ en 2012, contre 197 M€ en 2011, la collectivité ayant par ailleurs remboursé une partie de ses emprunts plus importante que l'année précédente (pour un montant de 200 M€ contre 184 M€ en 2011).

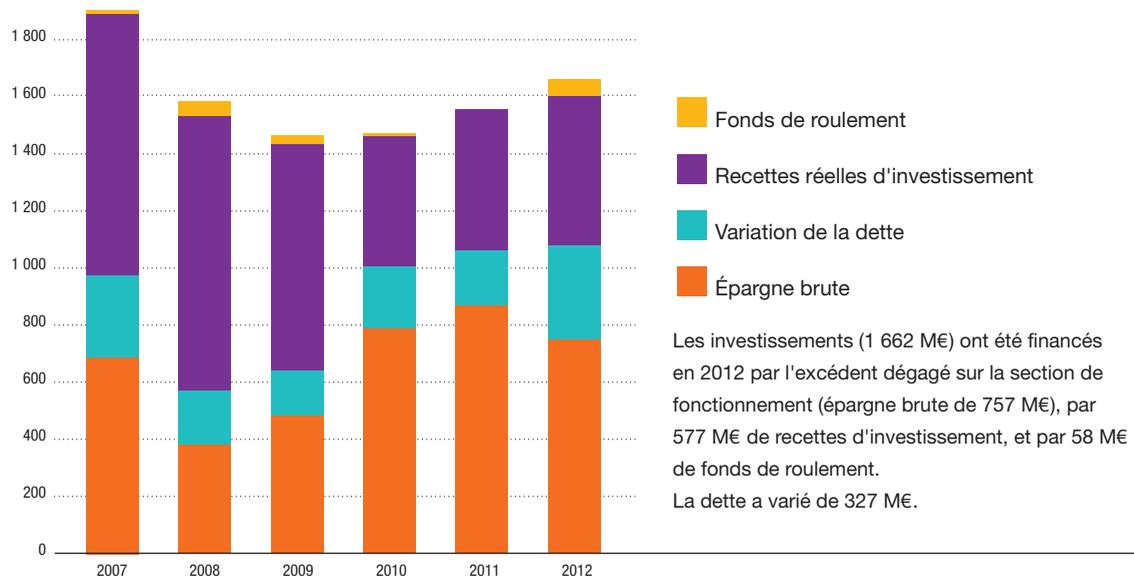
FONDS DE ROULEMENT

Sur le budget municipal, le fonds de roulement a été réduit de 38 M€, ce qui le porte à 191 M€ à la fin de l'exercice.

Sur le budget départemental, pour lequel, comme dans les années précédentes, il n'est pas fait recours à l'emprunt, le fonds de roulement a été réduit de 20 M€ pour s'établir à 39 M€.

En consolidé Ville et Département, le fonds de roulement de la collectivité parisienne atteint donc 230 M€ au 31 décembre 2012.

Évolution du mode de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2007 (en M€)



Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne depuis 2007 (en M€)

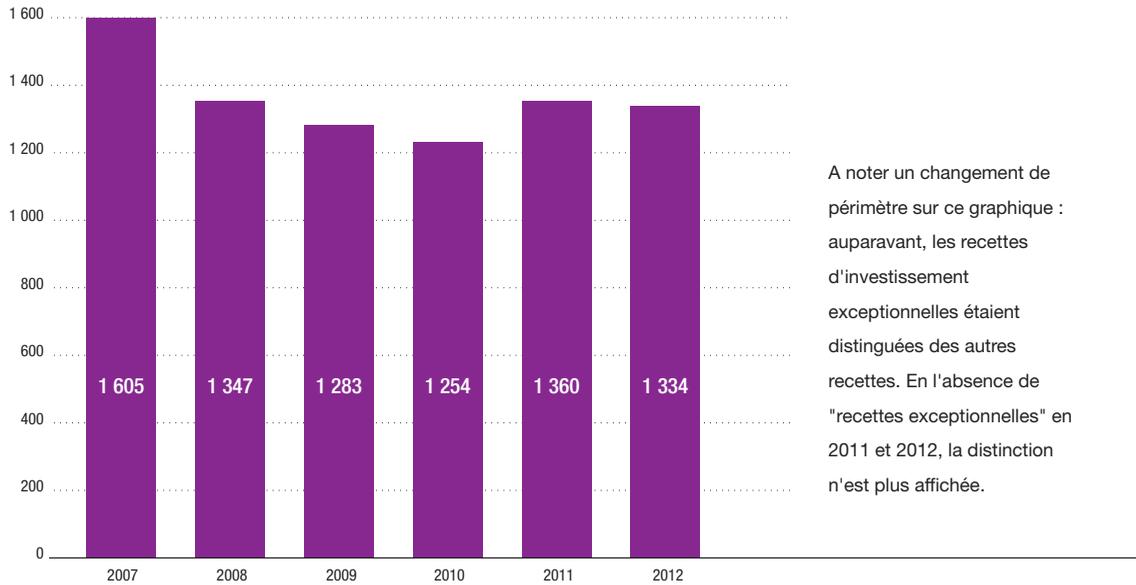
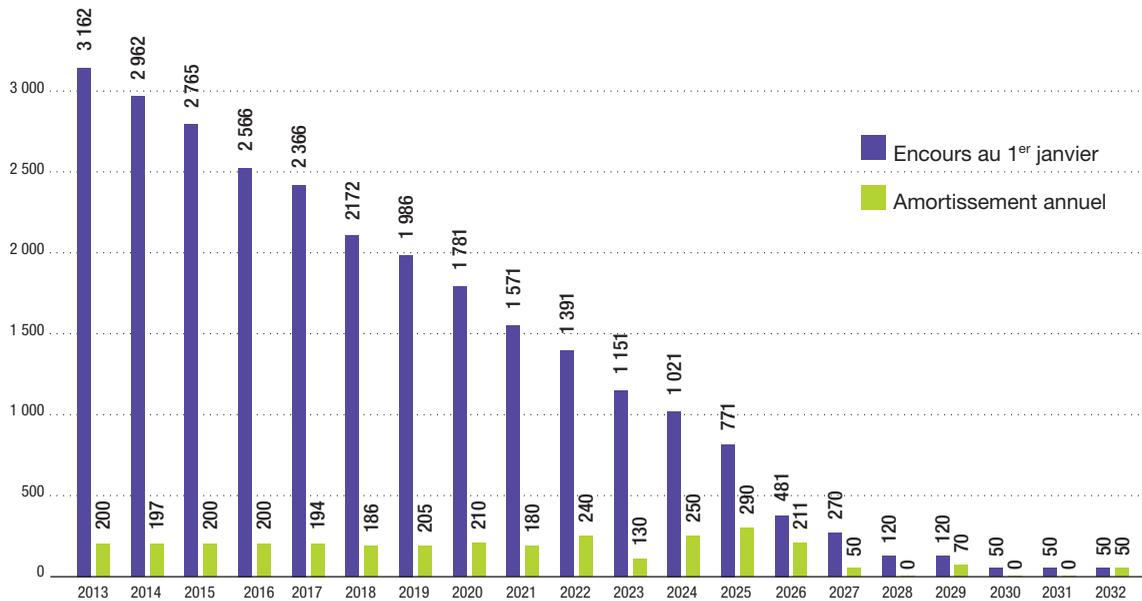


Tableau d'amortissement de la dette obligataire et bancaire au 1^{er} janvier 2013 (en M€)



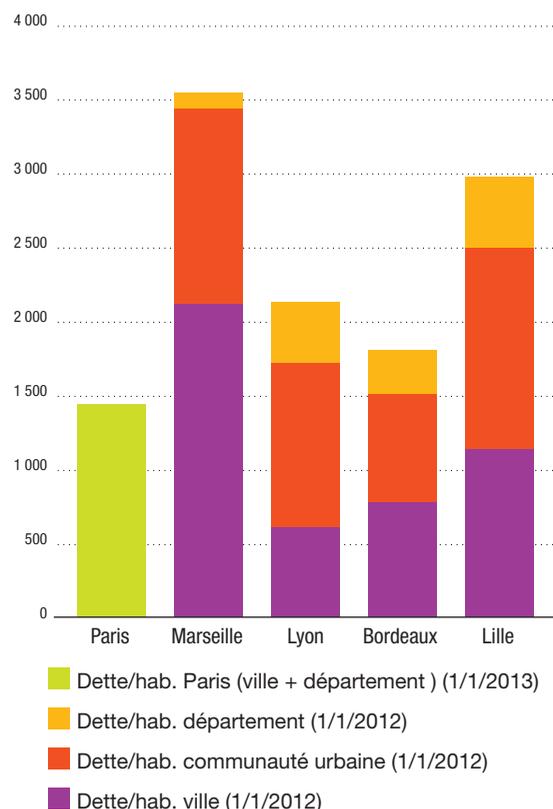
/// EN 2012, PARIS RESTE L'UNE DES GRANDES COLLECTIVITÉS LES PLUS MODÉRÉMENT ENDETTÉES

L'encours de dette bancaire et obligataire atteint 3 162 M€ au terme de l'exercice 2012.

L'encours de dette global s'élève à 3,219 Mds€ au 31/12/2012, incluant les engagements de la collectivité sous forme de paiements différés liés à des acquisitions d'immobilisations. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'opérations de reconstitutions ferroviaires dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles pour un montant de 56,7 M€. Cette catégorie des « autres dettes » retrace une source marginale d'endettement pour la Ville, au regard des montants levés au titre des emprunts obligataires ou bancaires, et qui restera extrêmement limitée à l'issue des prochains exercices budgétaires.

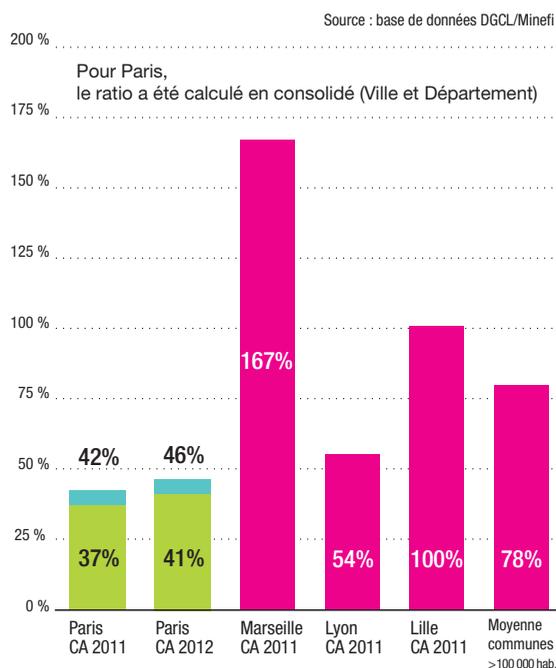
Paris demeure l'une des collectivités les moins endettées de France en 2012, avec un ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement de 41 % et de 46 % hors réforme de la taxe professionnelle (dette / recettes nettes du reversement au FNGIR), tandis que la moyenne nationale des communes de plus de 100 000 habitants est estimée à 78 % au 31 décembre 2011¹⁰.

Dettes par habitant - Données comparées



Source : base de données DGCL (communautés urbaines) Minefi (Ville et Département) et documents budgétaires mis en ligne

Comparaison du ratio d'endettement (encours/recettes réelles de fonctionnement)



N.B. : dans le graphique ci-dessus est pris en compte le ratio d'endettement des communes uniquement ; le ratio d'endettement des autres collectivités est calculé en additionnant la dette de la commune, de la communauté urbaine et du département.

¹⁰ Source : DGCL - les comptes 2011 des communes : données individuelles.

/// SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2007-2012

VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS DU CA 2007 AU CA 2012

en millions d'euros

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Variation 2012/2011
Recettes courantes de fonctionnement	5 883	5 850	6 129	6 582	7 782	7 865	1,1%
<i>hors FNGIR</i>				6 582	6 898	6 973	1,1%
Charges de gestion courante	5 193	5 365	5 547	5 701	6 804	7 002	2,9%
<i>hors FNGIR</i>				5 701	5 919	6 110	3,2%
Epargne de gestion	690	484	582	881	978	863	-11,8%
Solde financier	-40	-51	-47	-50	-66	-79	18,9%
Solde exceptionnel	40	-43	-46	-34	-46	-27	-41,8%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 004	5 894	6 163	6 609	7 816	7 895	1,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 315	5 502	5 673	5 812	6 950	7 138	2,7%
Epargne brute	689	391	490	797	866	757	-12,5%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	72	138	120	125	184	200	8,8%
Epargne nette	618	254	370	672	682	557	-18,3%
Recettes réelles d'investissement	916	955	793	457	495	577	16,7%
Capacité de financement des investissements	1 605	1 347	1 283	1 254	1 360	1 334	-1,9%
Dépenses réelles d'investissement	1 901	1 587	1 463	1 477	1 551	1 662	7,2%
Besoin de financement	367	378	300	348	375	528	40,8%
Nouveaux emprunts	359	331	275	340	381	470	23,4%
Fonds de roulement au 1/1	372	364	318	293	285	288	
Variation du fonds de roulement	-8	-47	-25	-8	6	-58	
Fonds de roulement au 31/12	364	318	293	285	291	230	
Encours de dette au 1/1	1 845	2 132	2 325	2 480	2 695	2 892	
Encours de dette au 31/12	2 132	2 325	2 480	2 695	2 892	3 219	
Variation de l'encours de dette	287	193	155	215	197	327	
Capacité de financement	84,5%	84,9%	87,7%	85%	88%	80%	

/// COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA VILLE

en euros

ÉQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 492 787 238,60	Comptes 70 à 75 +013	5 298 897 865,18
66 Charges financières	99 807 129,53	76 Produits financiers	19 706 993,98
67 Charges exceptionnelles	33 896 881,21	77 Produits exceptionnels	137 258 719,28
Total dépenses réelles	4 626 491 249,34	Total recettes réelles et mixtes	5 455 863 578,44
Solde des opérations réelles		829 372 329,10	
Opérations d'ordre de section à section			
Total dépenses d'ordre	488 334 042,02	Total recettes d'ordre	56 928 650,52
Total (opérations réelles et d'ordre)	5 114 825 291,36	Total (opérations réelles et d'ordre)	5 512 792 228,96
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	193 516 154,86
Résultat de fonctionnement		Excédent :	591 483 092,46
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Dépenses financières			
10 Dotations et fonds divers	5 000 000,00	Ressources propres d'origine externe	
13 Subventions	0,00	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	171 189 647,61
16 Remboursement d'emprunt (hors crédit revolving)	683 565,02	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16449 Crédit revolving	425 000 000,00	27 Remboursements de prêts	190 054 690,10
Autres ressources externes définitives			
26 Participations	15 610 002,16	20 Immobilisations incorporelles	20 076,99
27 Autres immobilisations financières	57 649 375,35	204 Subventions d'équipement	2 363 100,00
Dépenses d'équipement			
20 Immobilisations incorporelles	17 255 882,99	21 Immobilisations corporelles	11 498 632,66
204 Subventions d'équipements versées	399 918 957,30	23 Immobilisations en cours	7 556 430,88
21 Immobilisations corporelles	235 228 843,30	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
23 Immobilisations en cours	842 327 094,91	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	50 884 802,29
Autres ressources externes non définitives			
45 Opérations pour compte de tiers	19 321 997,06	163 Emprunts obligataires	470 723 900,94
Total dépenses réelles		164 Emprunts auprès d'établissement de crédits (hors C. revolving)	16449 Crédit revolving
2 017 995 718,09		165 Dépôts et cautionnements reçus	225 000 000,00
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	141 736,08
		45 Opérations pour compte de tiers	2 287 065,29
		18 961 046,93	
		Total recettes réelles	
		1 150 681 129,77	
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)		867 314 588,32	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total	333 678 159,86	Total	333 678 159,86
Opérations d'ordre de section à section			
Total	56 928 650,52	Total	488 334 042,02
Total (opérations réelles et d'ordre)	2 408 602 528,47	Total (opérations réelles et d'ordre)	1 972 693 331,65
D001 Résultat reporté n-1	461 074 382,07	R1068 Affectation n-1	496 833 685,00
Total dépenses d'investissement	2 869 676 910,54	Total recettes d'investissement	2 469 527 016,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	400 149 893,89	Déficit	400 149 893,89

/// COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU DÉPARTEMENT

en euros

ÉQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles et mixtes			
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 469 812 484,69	Comptes 70, 73, 74, 75, 013	2 747 122 137,73
016 APA	140 640 807,93	016 APA	11 995 551,58
015/017 RSA	365 642 412,86	015/017 RSA	273 603 511,31
66 Charges financières	138,65	76 Produits financiers	1 110 405,13
67 Charges exceptionnelles	2 106 444,36	77 Produits exceptionnels	12 735 337,72
68 Dotations aux provisions	0,00	78 Reprises sur provisions	0,00
Total dépenses réelles et mixtes	2 978 202 288,49	Total recettes réelles et mixtes	3 046 566 943,47
Solde des opérations réelles et mixtes		68 364 654,98	
Opérations d'ordre de section à section			
Total des dépenses d'ordre	91 369 571,89	Total des recettes d'ordre	77 232 912,26
Total (opérations réelles et d'ordre)	3 069 571 860,38	Total (opérations réelles et d'ordre)	3 123 799 855,73
D002 Déficit antérieur reporté	0,00	R002 Excédent antérieur reporté	55 055 783,35
Total dépenses de fonctionnement	3 069 571 860,38	Total recettes de fonctionnement	3 178 855 639,08
Résultat de fonctionnement		Excédent :	109 283 778,70
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (invts. directs)	41 264 351,13	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	6 564 736,30
Dépenses d'équipement			
20 Immobilisations incorporelles	407 349,85	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 004 022,06	23 Immobilisations en cours	93 883,60
23 Immobilisations en cours	38 813 670,74	27 Autres immobilisations financières	118 916,85
		274 Remboursements de prêts	0,00
018 RSA	39 308,48	018 RSA	0,00
		13 Subventions d'équipement reçues	39 688 367,95
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	100 292 417,47		
204 Subventions d'équipement versées	100 292 417,47	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
45 Travaux pour compte de tiers	10 001 508,02	204 Subventions d'équipement versées	0,00
		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	18 067 594,41
Dépenses financières			
165 Dépôts et cautionnements	0,00		
26 Participations	1 058 465,74		
27 Autres immobilisations financières	236 500,00		
10 Dotations et fonds divers	0,00		
Total dépenses réelles	152 853 242,36	Total recettes réelles	64 533 499,11
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)		88 319 743,25	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total	6 079 515,13	Total	6 079 515,13
Opérations d'ordre de section à section			
Total	77 232 912,26	Total	91 369 571,89
Total (opérations réelles et d'ordre)	236 165 669,75	Total (opérations réelles et d'ordre)	161 982 586,13
D001 Résultat reporté n-1	35 869 726,94	R1068 Affectation n-1	39 193 654,00
Total dépenses d'investissement	272 035 396,69	Total recettes d'investissement	201 176 240,13
Solde d'exécution de la section d'investissement		Déficit :	70 859 156,56

⁹ Hors crédits revolving.

/// PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (VILLE ET DÉPARTEMENT)

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
1 . Taux d'épargne nette						
Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	10,3%	4,3%	5,8%	10,2%	8,7%	7,1%
<i>Mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive</i>						
2 . Indicateurs d'endettement						
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	35,5%	39,5%	39,0%	40,8%	37,0%	40,8%
Encours de la dette en capital / Epargne Brute	3,1	5,9	5,1	3,4	3,3	4,3
<i>Nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette</i>						
Encours de dette / Population (en euros)	993	1 083	1 156	1 207	1 295	1 426
3 . Indicateur de rigidité des charges de structure						
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	31,0%	32,8%	31,2%	30,7%	26,3%	26,7%
<i>Mesure la marge de manœuvre en termes de réduction des dépenses</i>						
4 . Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (Ville uniquement)						
Produit des contributions directes 4 taxes	58,0%	57,4%	57,0%	59,6%	61,1%	55,4%
(TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes						
<i>Mesure la marge de manœuvre fiscale</i>						
<i>(possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						
5 . Effort fiscal (Ville uniquement)						
Produit des contributions directes 3 taxes	48,3%	48,1%	47,9%	49,3%	52,0%	45,2%
(TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes						
<i>Mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages</i>						
<i>(possibilité d'augmenter les taux et donc le produit)</i>						

/// LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'État et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

CHARGES DE GESTION COURANTE

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

ÉPARGNE DE GESTION

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

ÉPARGNE BRUTE

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

ÉPARGNE NETTE

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

CRÉDIT REVOLVING

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux et les prêts accordés par la collectivité.

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

FONDS DE ROULEMENT

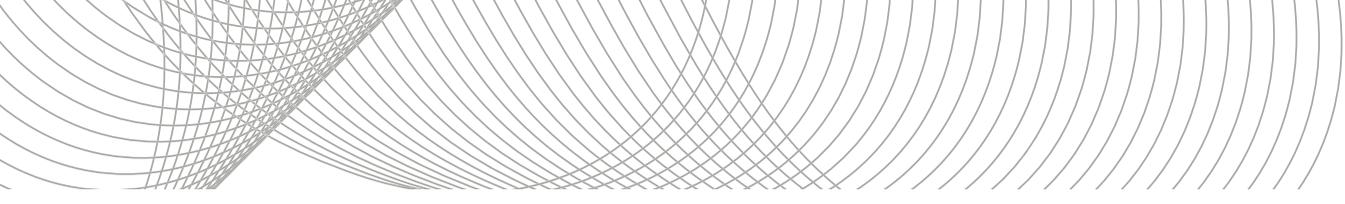
Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

Le FCTVA a pour objet le remboursement par l'État de la TVA acquittée par les collectivités sur une partie de leurs dépenses d'investissement. Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, l'État a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient à minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008. En 2010, les versements sont à nouveaux calés sur un rythme annuel et la Ville a perçu 104 M€ au titre des dépenses 2009.

FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Île-de-France et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.



MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur